

Conseil Maritime de la Façade Sud-Atlantique

Commission Permanente

11 juin 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
interrégionale
de la Mer
SUD-ATLANTIQUE

Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Direction interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

1. Document Stratégique de Façade

- Contexte d'élaboration et cadre juridique
- Objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques
- Vocations assignées aux espaces maritimes

2. Points divers: Projet d'interconnexion France-Espagne

Ordre du jour

1. Document Stratégique de Façade

- **Contexte d'élaboration et cadre juridique**
- Objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques
- Vocations assignées aux espaces maritimes

2. Points divers: Projet d'interconnexion France-Espagne

Contexte d'élaboration : retour sur la concertation préalable

Concertation **encadrée par la Commission nationale de débat public**

La concertation avec le public concerne **la vision d'avenir proposée** pour la façade maritime Sud-Atlantique (sur la base des enjeux identifiés), en vue de proposer des objectifs stratégiques.

Contenu du dossier soumis à la concertation validé par les préfets coordonnateurs fin 2017.

Modalités : une plate forme nationale (www.merlittoral2030.gouv.fr), des ateliers citoyens (4 en SA)

Dates de concertation : 26 janvier au 25 mars 2018

Statistiques de la plateforme merlittoral2030.gouv.fr

- 76 736 utilisateurs, plus de 1 700 contributions
- En moyenne 2 mn sur le site
- 22 % des connexions réalisées depuis Paris
- Arrivée en priorité par Facebook



Statistiques de la plateforme merlittoral2030.gouv.fr

Statistiques 26 janvier au 25 mars 2018

25 janv – 25 mars	Nombre de contributions	% / 4 façades	Nombre de votes	% / 4 façades
Manche Est – Mer du Nord	293	17,15%	1999	12,68%
Nord Atlantique – Manche Ouest	658	38,52%	8054	51,11%
Sud Atlantique	264	15,46%	2303	14,61%
Méditerranée	493	28,86%	3403	21,59%
Total	1708	100,00%	15759	100,00%

Bilan quantitatif

En Sud-Atlantique

	Nombre de contributions	% façade	Nombre de votes	% façade
Le bon état écologique des milieux marins et littoraux	108	40,91	993	43,12
Les activités et usages	97	36,74	835	36,26
Risques	36	13,64	257	11,16
Autres commentaires sur la vision d'avenir proposée	23	0,87	218	9,47
Total façade SA	264	100,00	2303	100,00

Bilan des garants sur la concertation

Observations sur la plate-forme

- 15 % des contribution nationales mais le plus fort ratio rapporté à la population de la façade.
- 3/4 relève du bon état écologique et des usages mais ne concernent pas toutes le périmètre de la façade.
- Des observations qui vont de l'action opérationnelle à des politiques plus systémiques (urbanisme par exemple)

Lignes de force

- déchets et polluants : à traiter en amont du cycle de production
- la gestion des risques à développer (connaissance, compréhension)
- éducation et mobilisation pour porter le changement

Bilan des garants sur la concertation

Observations sur les ateliers

- Information insuffisante et relais trop faibles
- Sujet peu mobilisateur (observable quel que soit le thème de la planification)
- Une fréquentation limitée
- Des thèmes proches de ceux de la plate-forme

Avis sur le déroulé de la concertation

- Regards différenciés reflétant les diverses sensibilités
- Pas de remise en cause du diagnostic ni de la vision
- Résultat d'une concertation menée en continue avec les acteurs mais traduite par une vision « lisse » donc consensuelle.
- Beaucoup de contributions se rapportant au plan d'action donc importante pour les futures étapes

Bilan des garants sur la concertation

Recommandation des garants au maître d'ouvrage

1- Développer la communication pour amplifier la concertation

- Toucher un public plus large en missionnant les équipes locales pour qu'elles prennent en charge la communication

2- Prendre réellement en compte les positions de chacun

- Les garants considèrent que le CMF et l'administration veillent à mettre en avant les solidarités côtières et la recherche de consensus tendant à gommer voire nier les conflits d'usage
- Expliciter certains conflits en renvoyant à des concertations spécifiques les solutions de compromis à trouver

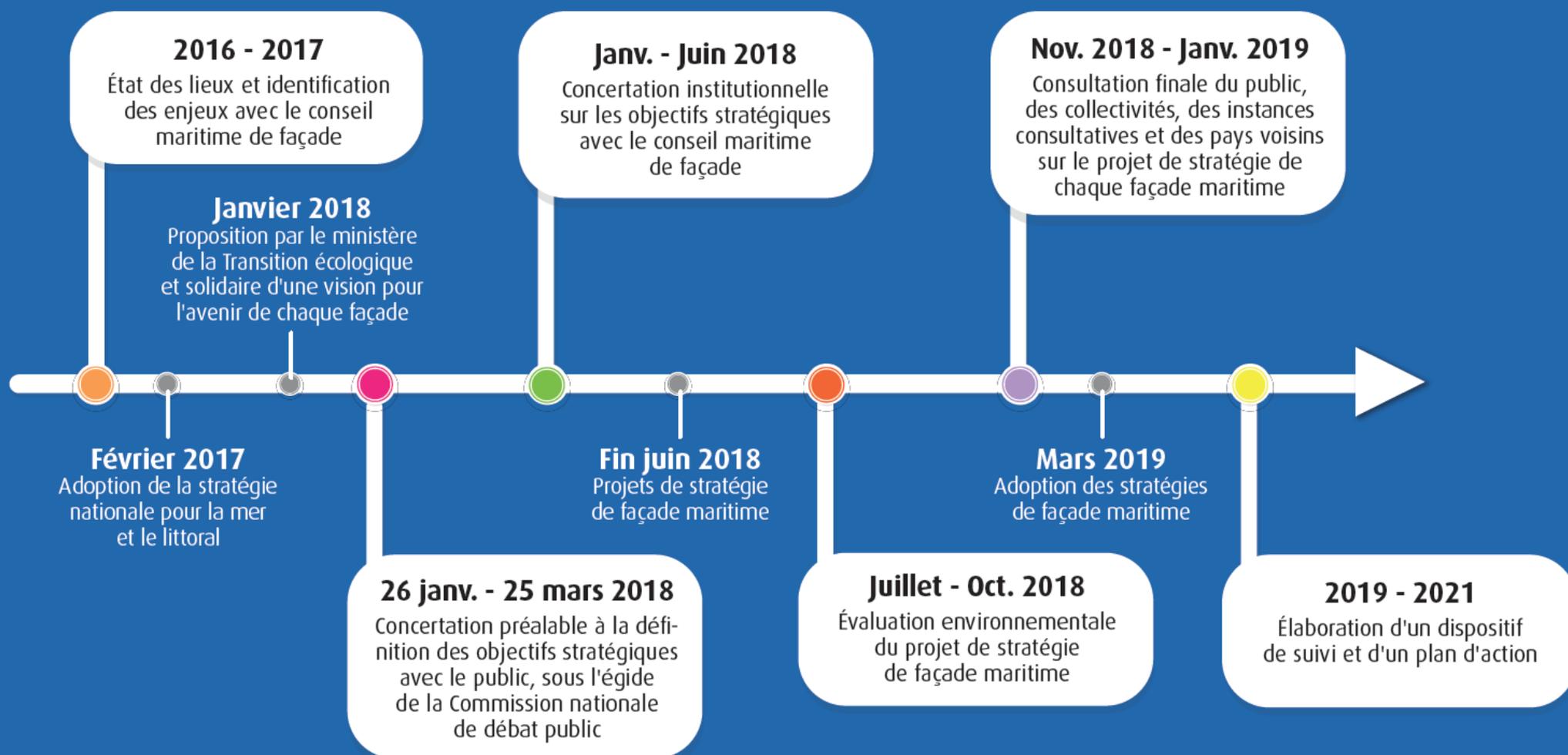
3- Améliorer la transparence et la pédagogie sur les textes :

- les règles ne sont suffisamment appliquées

4- Renforcer les liens entre les planifications territoriales

5- Favoriser une contribution plus large en mettant à disposition plus d'information

Calendrier d'approbation du DSF



Calendrier opérationnel en SA

27 mars 2018 : EP CAF

- Etat des travaux en cours (rédaction rapport 40 pages, enjeux et objectifs stratégiques)

4 et 10 avril : Commission lien terre-mer et économie de la mer

- Travaux sur les objectifs stratégiques

3 mai 2018 : EP CAF

- Finalisation des formulations des objectifs socio-économiques, remarques sur les OE, finalisation des vocations par secteur

17 mai 2018 : CAF – 28 mai 2018 : visioconférence (Préfets)

- validation des objectifs stratégiques, des vocations et de la carte associée

11 juin 2018 : Réunion de la CP du CMF

- présentation du projet de stratégie de façade maritime soumis à l'avis de l'AE

27 juin : CMF

- Présentation du projet de stratégie de façade maritime soumis à l'avis de l'AE

Contexte d'élaboration : contenu des DSF

Le décret du 3 mai 2017 prévoit l'articulation des DSF en 4 parties :

1. La situation de l'existant (y compris enjeux)
2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés
3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF
4. Le plan d'action

Les deux premières parties constitueront la « **stratégie de façade maritime** ». Elle fera l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une note technique ministérielle.

Ces documents (en cours de finalisation) préciseront le contenu des livrables attendus.

Contexte d'élaboration : contenu des DSF

Le décret du 3 mai 2017 prévoit l'articulation des DSF en 4 parties :

Approbation
mars 2019

1. La situation de l'existant (y compris enjeux)
2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés
3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF
4. Le plan d'action

Les deux premières parties constitueront la « **stratégie de façade maritime** ». Elle fera l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une note technique ministérielle.

Ces documents (en cours de finalisation) préciseront le contenu des livrables attendus.

Contexte d'élaboration : contenu des DSF

Le décret du 3 mai 2017 prévoit l'articulation des DSF en 4 parties :

1. La situation de l'existant (y compris enjeux)
2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés
3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF
4. Le plan d'action

Approbation
2020-2021

Les deux premières parties constitueront la « **stratégie de façade maritime** ». Elle fera l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une note technique ministérielle.

Ces documents (en cours de finalisation) préciseront le contenu des livrables attendus.

Contexte d'élaboration : contenu des DSF

Le décret du 3 mai 2017 prévoit l'articulation des DSF en 4 parties :

1. La situation de l'existant (y compris enjeux)
2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés
3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF
4. Le plan d'action

Les deux premières parties constitueront la « **stratégie de façade maritime** ». Elle fera l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une note technique ministérielle.

Ces documents (en cours de finalisation) préciseront le contenu des livrables attendus.

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

Article 2 – Plan type et annexes de la stratégie de façade maritime

I.- La stratégie de façade maritime comporte un document principal et des annexes.

II.- Le document principal est de nature synthétique, le détail des analyses et des éléments de décisions énoncés étant renvoyé à des annexes. Le plan type du document principal est le suivant :

- Partie 1 : Situation de l'existant
 - Chapitre 1 : Etat des lieux

Il peut être structuré selon une approche thématique ou par ensembles géographiques. Il précise notamment :

- les activités maritimes et littorales,
 - les écosystèmes marins et littoraux,
 - les sites, paysages et le patrimoine culturel,
 - les risques,
 - la connaissance, la recherche, l'innovation et la formation,
 - les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral,
 - les interactions entre activités et entre activités et environnement
 - Chapitre 2 : Vision pour la façade : il s'agit de l'avenir souhaité pour la façade concernée à l'horizon de 2030.
- Partie 2 : Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes
 - Chapitre 1 : Objectifs stratégiques (socio-économiques et environnementaux)
 - Chapitre 2 : Carte des vocations

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

Article 2 – Plan type et annexes de la stratégie de façade maritime

I.- La stratégie de façade maritime comporte un document principal et des annexes.

II.- Le document principal est de nature synthétique, le détail des analyses et des éléments de décisions énoncés étant renvoyé à des annexes. Le plan type du document principal est le suivant :



Liste des annexes

Annexe 1

Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations

Annexe 2

Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés

Annexe 3

Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés

Annexe 4

Tableau des dérogations

Annexe 5

Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux

Annexe 6

Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin

Annexe 7

Diagnostic de l'existant

Annexe 8

Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux

Annexe 9

Atlas cartographique

1 document synthétique d'une quarantaine de pages
9 annexes

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

Article 2 – Plan type et annexes de la stratégie de façade maritime

Structuration du sommaire du document de 40 pages

- Partie 1 : Situation de l'existant

- Chapitre 1 : Etat des lieux

Il peut être structuré selon une approche thématique ou par ensembles géographiques. Il précise notamment :

- les activités maritimes et littorales,
 - les écosystèmes marins et littoraux,
 - les sites, paysages et le patrimoine culturel,
 - les risques,
 - la connaissance, la recherche, l'innovation et la formation,
 - les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral,
 - les interactions entre activités et entre activités et environnement

- Chapitre 2 : Vision pour la façade : il s'agit de l'avenir souhaité pour la façade concernée à l'horizon de 2030.

- Partie 2 : Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes

- Chapitre 1 : Objectifs stratégiques (socio-économiques et environnementaux)

- Chapitre 2 : Carte des vocations

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

III.- Les annexes de la stratégie de façade maritime comprennent notamment :

- 1° Une description détaillée des activités ;
- 2° La synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, mentionnée à l'article R. 219-5 du code de l'environnement ;
- 3° L'arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'article R. 219-6 du code de l'environnement ;
- 4° Une carte des enjeux socio-économiques ;
- 5° Une carte des enjeux environnementaux ;
- 6° Le tableau ou les fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;
- 7° Le tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;
- 8° Les fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations.

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

III.- Les annexes de la stratégie de façade maritime comprennent notamment :

1° Une description détaillée des activités ;

2° La synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, mentionnée à l'article R. 219-5 du code de l'environnement ;

3° L'arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'article R. 219-6 du code de l'environnement ;

4° Une carte des enjeux socio-économiques ;

5° Une carte des enjeux environnementaux ;

6° Le tableau ou les fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;

7° Le tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;

8° Les fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations.

Annexe 7 : « Diagnostic de l'existant » - janvier 2017

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

III.- Les annexes de la stratégie de façade maritime comprennent notamment :

1° Une description détaillée des activités :

2° La synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, mentionnée à l'article R. 219-5 du code de l'environnement ;

3° L'arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'article R. 219-6 du code de l'environnement ;

4° Une carte des enjeux socio-économiques ;

5° Une carte des enjeux environnementaux ;

6° Le tableau ou les fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;

7° Le tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;

8° Les fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations.

Annexe 8 : Synthèse scientifique et technique

(Fiches « AES », coût de la dégradation, évaluation des eaux marines et des pressions et impacts (production DEB/AFB))

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

III.- Les annexes de la stratégie de façade maritime comprennent notamment :

1° Une description détaillée des activités ;

2° La synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, mentionnée à l'article R. 219-5 du code de l'environnement ;

3° L'arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'article R. 219-6 du code de l'environnement ;

4° Une carte des enjeux socio-économiques ;

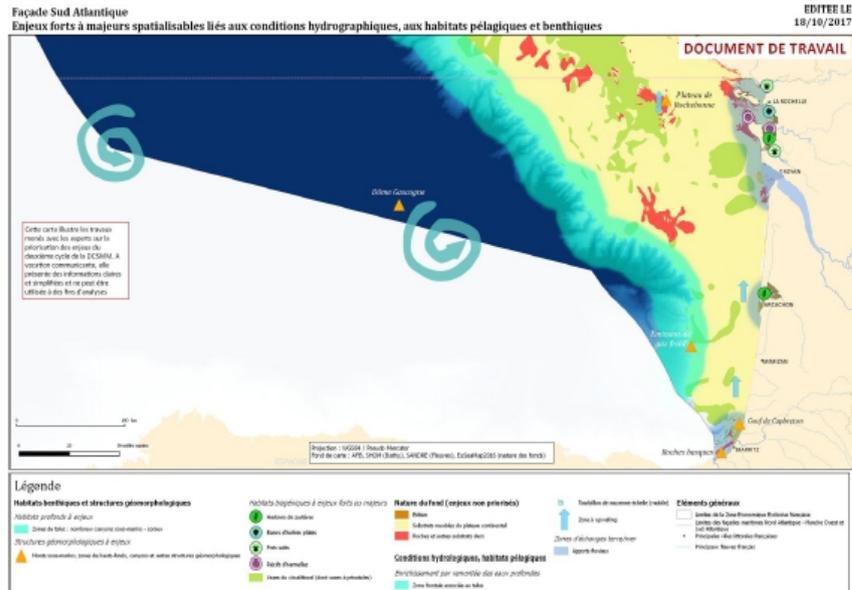
5° Une carte des enjeux environnementaux;

6° Le tableau ou les fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;

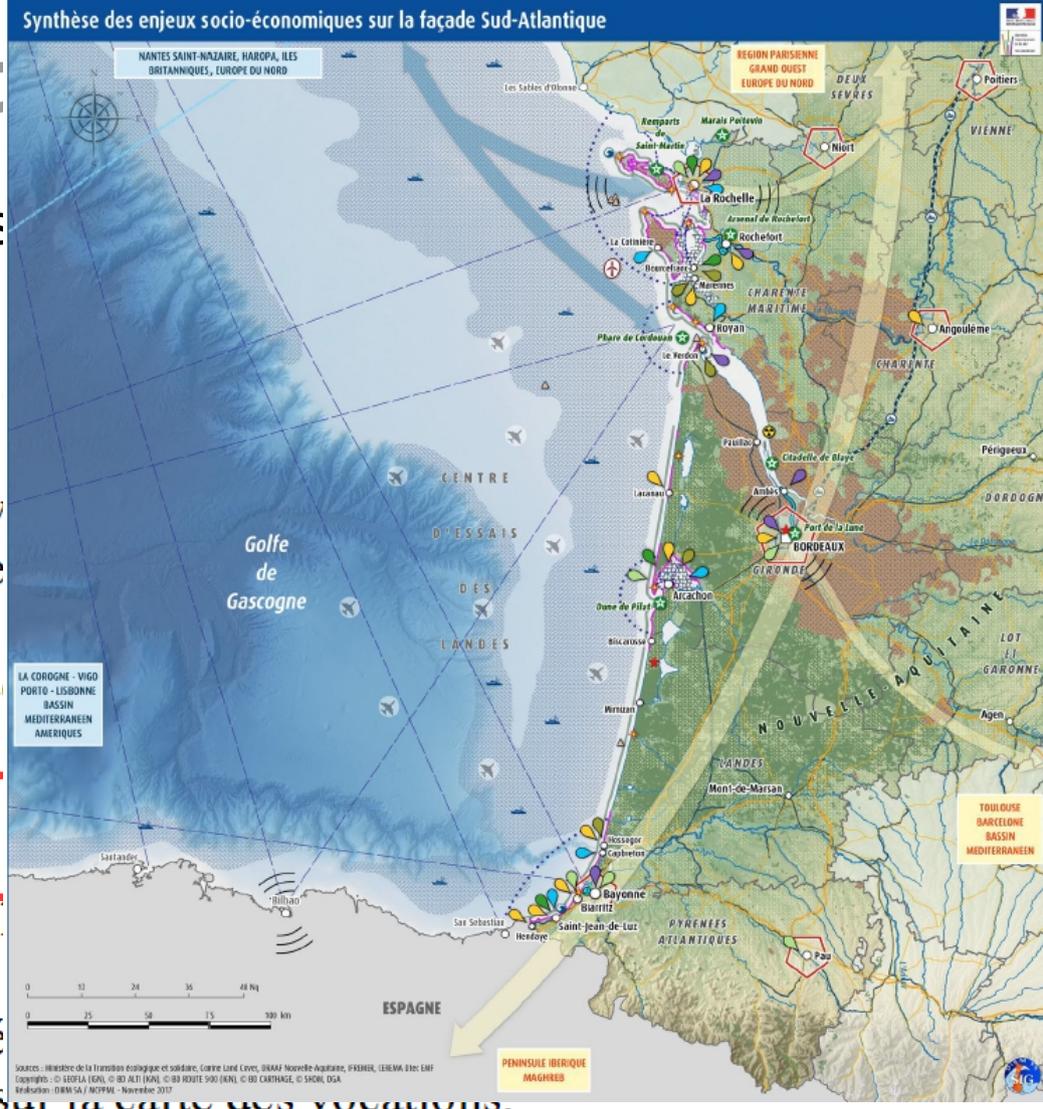
7° Le tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;

8° Les fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations.

« Cartes p 21 et 22 du document principal »



oratoire
critères
maritime
és ;
le relatif
mental de
lement ;
on état éc
ques ;
aux ;
es détail
s associé
limitées s



« Cartes p 21 et 22 du document principal »

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

III.- Les annexes de la stratégie de façade maritime comprennent notamment :

- 1° Une description détaillée des activités ;
- 2° La synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, mentionnée à l'article R. 219-5 du code de l'environnement ;
- 3° L'arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'article R. 219-6 du code de l'environnement ;
- 4° Une carte des enjeux socio-économiques ;
- 5° Une carte des enjeux environnementaux ;
- 6° Le tableau ou les fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;
- 7° Le tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;
- 8° Les fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations.

Annexes 2, 3 et 5: Tableaux « objectifs stratégiques socio-économiques », « objectifs environnementaux » et « fiches descriptives des OE »

Contenu des DSF

Extrait du projet d'arrêté « critères et méthode »

III.- Les annexes de la stratégie de façade maritime comprennent notamment :

- 1° Une description détaillée des activités ;
- 2° La synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, mentionnée à l'article R. 219-5 du code de l'environnement ;
- 3° L'arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'article R. 219-6 du code de l'environnement ;
- 4° Une carte des enjeux socio-économiques ;
- 5° Une carte des enjeux environnementaux ;
- 6° Le tableau ou les fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;
- 7° Le tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;
- 8° Les fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations.

Annexe 1 : « fiches descriptives »

Ordre du jour

1. Document Stratégique de Façade

- Contexte d'élaboration et cadre juridique
- **Objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques**
- Vocations assignées aux espaces maritimes

2. Points divers: Projet d'interconnexion France-Espagne

Elaboration des DSF : objectifs stratégiques

Définitions

Objectifs stratégiques :

- Ils peuvent être socio-économiques, environnementaux (ou les deux)
- Le document principal ne présentera qu'un nombre limité d'objectifs stratégiques
- Les objectifs stratégiques particuliers, assortis d'indicateurs et de cibles seront présentés en annexe

Elaboration des DSF : objectifs stratégiques

Travaux conduits à deux niveaux :

- Volet environnemental (Objectifs environnementaux, définition du bon état...)

Travaux conduits par l'administration centrale (MTES/DEB – AFB) à l'échelle de la sous région marine (façade SA et NAMO pour l'Atlantique)

- Volet socio- économique (vision pour la façade, enjeux et objectifs socio-économiques, carte des vocations)

Travaux conduits à l'échelon local sur la façade SA

Objectifs environnementaux

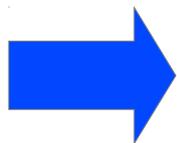
Principales modifications enregistrées

- Prise en compte de la séquence Eviter/Réduire/compenser (ERC)
- Indicateurs et cibles protections fortes
- Zonage à conserver dans le libellé de la mesure
- Evolution de cibles : exigences dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique et dérogations possible

Objectifs environnementaux

Prise en compte de la séquence ERC

- D7-OE1 turbidité
- D7-OE3 impact sur l'hydrographie
- D6-OE1 : pertes physiques sur les habitats artificialisation
- D01-OM-OE2 : collision oiseaux
- D01-OM-OE2 : perte habitats fonctionnels oiseaux marins



Modifications des GPM validées



Objectifs environnementaux

Indicateurs et cibles protections fortes

- Zones de protection fortes définies dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure du PDM PAMM 1^{er} cycle / cadrage national diffusé ;
- Activités réglementées au sein de ces zones afin de garantir le bon état écologique des enjeux prioritaires de la façade ;
- Fixations des cibles prévues d'ici le printemps 2020 dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure et de la révision de la stratégie nationale des AMP

Objectifs environnementaux

Indicateurs et cibles protections fortes

Mesures concernées :

- D01-HB-OE04 : hermelles ;
- D01-HB-OE07 : habitats dans les 3 milles ;
- D01-HB-OE11 : récifs profonds ;
- D06-0E2 : après fusion D06-OE3 : réduction des pertes d'habitats.

Objectifs environnementaux

Zonage à conserver dans le libellé de la mesure

Des secteurs ont été précisés ;

Exemple :

D01-HB-OE07 Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles et en particulier les bancs de maërl

Indicateur 2 proportion d'**habitats sédimentaires (1110 et 1160) identifiés comme à « risque moyen ou fort »** dans le cadre de l'analyse de risques pêche de porter atteinte aux objectifs de conservation des **sites Natura 2000** soumis à la pression de pêche (arts traînants de fond)

Cible 2026 : diminuer de 50 % par rapport à la situation actuelle **en priorité sur les habitats à risque fort** par le biais de mesures réglementaires mises en œuvre suite à l'analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000

Objectifs environnementaux

Evolution de cibles : exigences dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique et dérogations possibles

60 OE et 130 indicateurs toutes SRM confondues dans la pré-V3 (55 OE pour la façade SA) :

- 16 % d'indicateurs dont la fixation de la cible est renvoyée à la livraison des travaux et des cartographies opérationnelles : définition des zones de protection forte dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure M003, soucis d'articulation avec les SDAGE,
- absence de cible doit rester une exception : près de 50 % avec une cible quantifiée

Objectifs environnementaux

Evolution de cibles : exigences dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique et dérogations possibles

12 modifiés dans le cadre des échanges avec la DPMA et le CNPMEM dont :

D01-HB-OE07 (pêche dans les 3 milles : renvoyée dans les sites N2000 et dans le cadre de l'analyse risque pêche)

D01-HB-OE05 (herbiers de zostères : renvoyé dans les sites n2000 et dans le cadre de l'analyse risque pêche ; pêcheurs de loisir et pêcheurs pro)

D01-HB-OE11 (habitats profonds : suppression au-dessus de 400m, peu impact en SA)

1 OE non modifié mais encore objet de discussion : *D3-OE2 : atteinte du RMD sur les stocks non couverts par la PCP qui font l'objet d'une gestion locale (question de la liste d'espèces à voir avec le CRPMEM)*

1 cible modifiée mais restant à préciser sur le *D2-0E5 (dissémination ENI transfert des zones aquacoles en lien avec le bureau de l'aquaculture suite au retour CNPMEM).*

Objectifs environnementaux

Evolution de cibles : exigences dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique et dérogations possibles

- 21 OE hors pêche avec modification : 13 portent sur des modifications significatives de cible et ou d'indicateur
- 7 « baisse d'ambition » dont 4 supposant encore arbitrage entre DAC (D1OMOE 02 et 07, D02OE02, D6OE 01 et 02, D08OE05 et 05bis)
 - 3 « report délai » (D1 OM et MT : définition des zones à risque de collision pour les MT et la cartographie des habitats fonctionnels pour les oiseaux marins)
 - 2 « clarification de l'intégration de la séquence ERC » uniquement (D7)

Objectifs stratégiques socio-économiques:

Travail mené depuis janvier 2018 par l'équipe projet de la CAF, en concertation avec les commissions du CMF.

Sur la base du document « enjeux et objectifs de développement durable » validé en CAF en septembre 2017 et présenté au CMF d'octobre 2017.



Objectifs stratégiques socio-économiques:

Travail mené depuis janvier 2018 par l'équipe projet de la CAF, en concertation avec les commissions du CMF.

Sur la base du document « enjeux et objectifs de développement durable » validé en CAF en septembre 2017 et présenté au CMF d'octobre 2017.

Enjeux et objectifs de développement durable



Document stratégique
de la façade Sud-Atlantique

PROJET



Objectifs stratégiques socio-économiques:

Travail mené depuis janvier 2018 par l'équipe projet de la CAF, en concertation avec les commissions du CMF.

Sur la base du document « enjeux et objectifs de développement durable » validé en CAF en septembre 2017 et présenté au CMF d'octobre 2017.

Enjeux et objectifs de développement durable

Document stratégique de la façade Sud-Atlantique

PROJET

01 La pêche maritime professionnelle



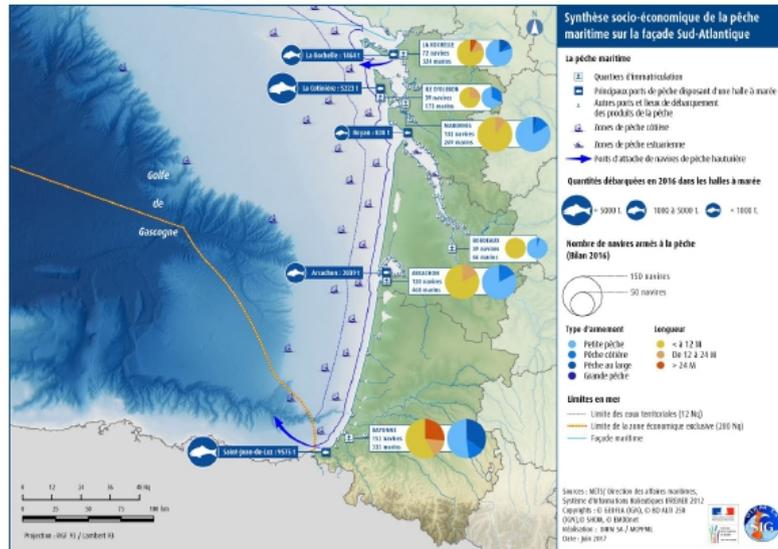
À RETENIR

La pêche maritime professionnelle (pêche embarquée ou pêche à pied) participe activement au dynamisme économique et social du littoral Sud-Atlantique. Elle est caractérisée par une importante activité de pêche artisanale côtière ainsi qu'une pêche au large plus spécifique au quartier maritime de Bayonne. Les débarquements sont majoritairement constitués d'espèces à forte valeur ajoutée.

Le secteur de la pêche a connu une importante évolution ces dernières années avec la mise en place de nombreuses mesures de gestion. Le développement d'une pêche durable s'inscrit dans ce contexte, avec l'intégration de nombreux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Concernant la conservation et la gestion des ressources halieutiques, plusieurs réflexions et actions sont indispensables par rapport à la limitation de l'effort de pêche, la réglementation des méthodes de pêche et des zones accessibles, la connaissance et la restauration de la ressource et le contrôle des pêches.

Afin d'assurer un développement économique durable de la pêche, il importe de travailler à l'adaptation de la flotte de pêche pour réduire la consommation énergétique, améliorer la sélectivité des engins de pêche et améliorer la sécurité et le confort des marins, ainsi qu'à la valorisation des produits de la pêche sur des circuits courts et la préservation de la diversité des métiers dont la pêche artisanale. Enfin, il faut souligner l'importance des démarches concertées entre les acteurs locaux sur ces thématiques et l'implication des professionnels dans la gouvernance déjà mise en place.



1. La façade Sud-Atlantique



Objectifs stratégiques socio-économiques:

Travail mené depuis janvier 2018 par l'équipe projet de la CAF, en concertation avec les commissions du CMF.

Sur la base du document « enjeux et objectifs de développement durable » validé en CAF en septembre 2017 et présenté au CMF d'octobre 2017.



Enjeux et objectifs de développement durable

Document stratégique
de la façade Sud-Atlantique

PROJET

À RETENIR

La pêche maritime pêche à pied) par mique et social du l par une importante qu'une pêche au la Bayonne. Les débats d'espèces à forte val

Le secteur de la pêche dernières années. mesures de gestion s'inscrit dans ce enjeux environnemente Concernant la con halieutiques, plusie pensables par rappc réglementation des accessibles, la conn et le contrôle des pe Afin d'assurer un di pêche, il importe d pêche pour réduire la sélectivité des er et le confort des ma de la pêche sur de diversité des métiers souligner l'importar acteurs locaux sur professionnels dans

ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

01 - PÊCHE PROFESSIONNELLE	
Enjeux	Objectif
Un impératif : la gestion durable des ressources halieutiques	Maintenir la ressource : exploitation de la ressource au Rendement Maximal Durable avec prise en compte des habitats, de la pêche de loisir, identification des zones de fonctionnement halieutique
	Examiner et adapter la gestion des ressources pour une réglementation harmonisée entre les flottes françaises et étrangères (espagnole, belge, notamment)
	Maintenir la capacité des organisations professionnelles à gérer la ressource en fonction de l'évolution des stocks
Maintenir la bonne valorisation des produits de la pêche	Valoriser les espèces envahissantes (ex. silures)
	Maintenir la pêche estuarienne (eau douce / eau salée), protection des migrateurs dans les hauts bassins (tête de bassins, bassins amonts), restauration de la qualité des milieux
	Développer les signes de qualité des produits
Assurer le maintien et l'amélioration des installations à terre	Inciter au développement de circuits courts et de l'économie sociale et solidaire
	Préserver la diversité des métiers de la pêche dont la pêche artisanale
	Valoriser tous les produits et sous-produits de la pêche
Développer et moderniser les flottilles de pêche	Planifier et préserver la capacité d'installation et améliorer les équipements à terre
	Maintenir et développer les flottilles de pêche
	Renouveler et moderniser la flotte : améliorer la sélectivité des engins de pêche, adapter la flottille pour réduire la consommation énergétique
Intégrer la gestion environnementale et les nouveaux usages maritimes à l'activité de pêche traditionnelle	Améliorer les équipements liés à l'obligation de débarquement
	Intégrer la gestion environnementale et les nouveaux usages maritimes à l'activité de pêche traditionnelle
	Prendre en compte les difficultés liées aux macro-déchets et autres déchets (amélioration des équipements de récupération des déchets), meilleure valorisation des déchets pêchés (récupération des déchets flottants dans les filets)
Gens de mer	Créer des filières de recyclage des engins de pêche (filets)
	Améliorer la sécurité des travailleurs : droit du travail, santé, qualité, connaissance de l'emploi, bourse au travail (meilleure mise en relation offre / demande)
	Aider à l'installation des professionnels et des primo-installants (investissement)

Objectifs stratégiques socio-économiques:

- Reformulation et fusion « Enjeux/objectifs » en « Objectifs stratégiques/objectifs particuliers » et définition d'indicateurs associés.
- Renumérotation et/ou séparation de thématiques :
 - séparation « Ports-transport » et « industrie navale et nautique »
 - Tourisme « remonté » après loisirs nautiques
 - intégration de l'attractivité des métiers de la mer à la thématique formation/sensibilisation

Passage de **48 enjeux et 205 objectifs...**

à

...26 objectifs stratégiques et 65 objectifs particuliers

Objectifs stratégiques socio-économiques:

Retour de la consultation des membres du CMF :

Réunions CS

- CS Lien terre-mer : 6 organismes présents
- CS Eco. de la mer : 5 organismes présents

Contributions écrites (envoi tous membres CMF):

- Objectifs socio-éco : 4 contributions (CRPMEM, FIN, SER, GPM)
- Objectifs environnementaux : 2 contributions (CRPMEM, GPM)

Objectifs stratégiques socio-économiques:

Remarques prises en compte :

- Modification Obj. Particulier : « développer les flottilles de pêche en préservant la diversité des métiers... » et indicateur
- Modification Obj. Particulier : « adapter les pratiques et le matériel de pêches pour permettre une consommation énergétique optimisée » et indicateur
- Modification Obj. Particulier : « Renforcer la gestion des déchets...dans l'activité de pêche professionnelle » (non prise en compte avant avant des documents)
- Modification Obj. Particulier : « Favoriser la compétitivité et les synergies entre les ports... »

Objectifs stratégiques socio-économiques:

Remarques non prises en compte :

- Propositions sectorielles trop restrictives ou en lien avec des engagements financiers (CRPMEM, FIN, SER, GPM)

Remarques conservées pour les phases ultérieures :

- Propositions sur les mesures, analysées plus finement en 2019

Objectifs stratégiques socio-économiques

Thème/filière	Objectifs stratégiques
1. Pêche professionnelle	<ol style="list-style-type: none">1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins2. Renforcer la dimension environnementale dans l'activité de pêche professionnelle
2. Aquaculture	<ol style="list-style-type: none">1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
3. Ports/transports	<ol style="list-style-type: none">1. Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal
4. Industrie navale et nautique	<ol style="list-style-type: none">1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
5. EMR	<ol style="list-style-type: none">1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée2. Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies
6. Sédiments marins et estuariens	<ol style="list-style-type: none">1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
7. Plaisance/loisirs nautiques	<ol style="list-style-type: none">1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marin2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
8. Tourisme	<ol style="list-style-type: none">1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
9. Risques littoraux	<ol style="list-style-type: none">1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages

Objectifs stratégiques socio-économiques

Thème/filière	Objectifs stratégiques
1. Pêche professionnelle	<ol style="list-style-type: none">1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins2. Renforcer la dimension environnementale dans l'activité de pêche professionnelle
2. Aquaculture	<ol style="list-style-type: none">1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
3. Ports/transports	<ol style="list-style-type: none">1. <u>Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal</u>
4. Industrie navale et nautique	<ol style="list-style-type: none">1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
5. EMR	<ol style="list-style-type: none">1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée2. Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies
6. Sédiments marins et estuariens	<ol style="list-style-type: none">1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
7. Plaisance/loisirs nautiques	<ol style="list-style-type: none">1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marin2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
8. Tourisme	<ol style="list-style-type: none">1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
9. Risques littoraux	<ol style="list-style-type: none">1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages

Objectifs stratégiques socio-économiques

10. Sécurité et sûreté maritime	<ol style="list-style-type: none">1. Réduire et contenir les risques de pollution2. Garantir des conditions de navigation sûres3. Optimiser les moyens de surveillance
11. Paysages, sites et patrimoine	<ol style="list-style-type: none">1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral
12. Connaissance/recherche	<ol style="list-style-type: none">1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins2. Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances
13. Innovation	<ol style="list-style-type: none">1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation
14. Formation/sensibilisation /attractivité	<ol style="list-style-type: none">1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer

Ordre du jour

1. Document Stratégique de Façade

- Contexte d'élaboration et cadre juridique
- Objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques
- **Vocations assignées aux espaces maritimes**

2. Points divers: Projet d'interconnexion France-Espagne



Carte des vocations

Définitions (projet de note technique)

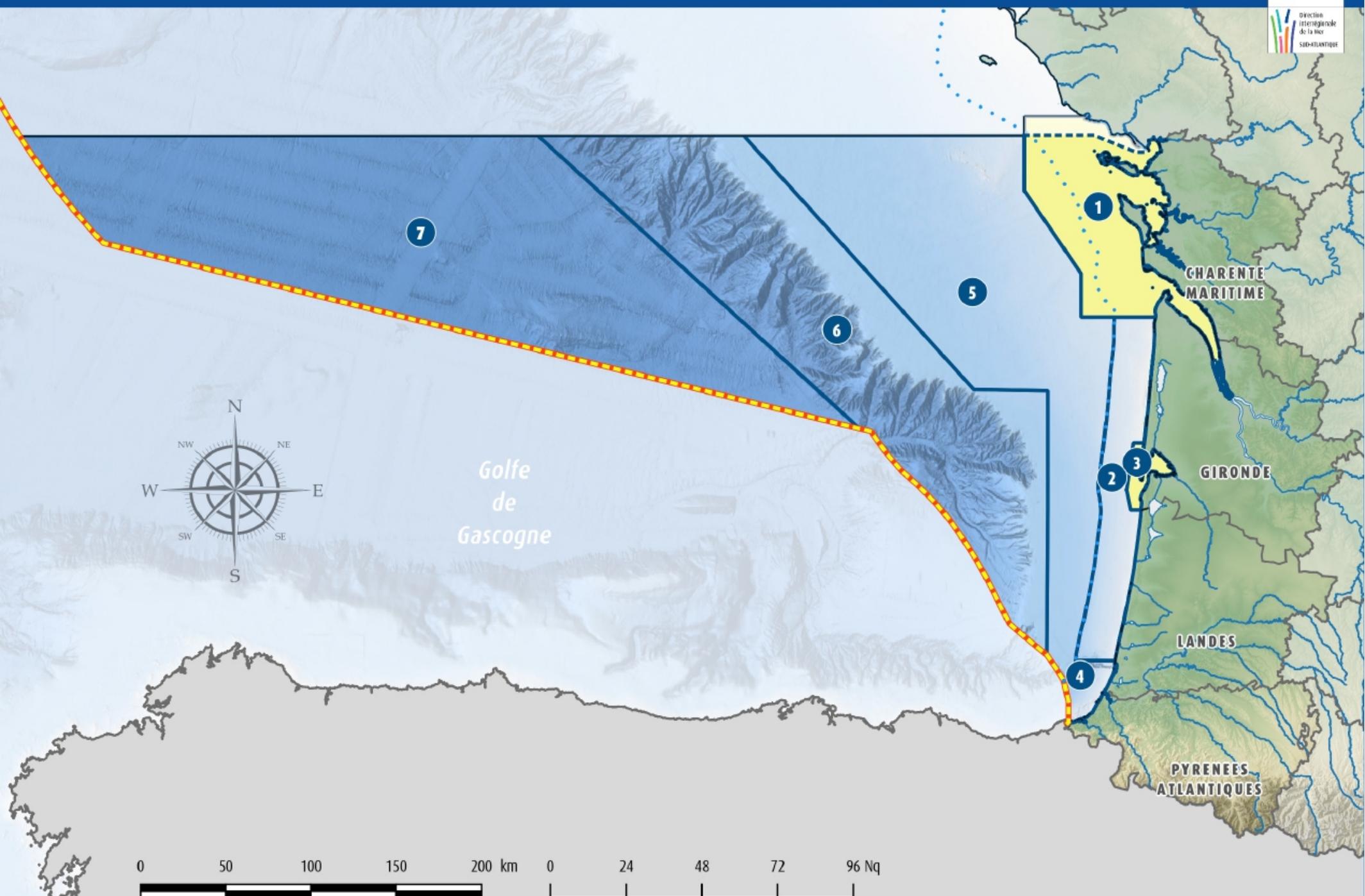
Carte des vocations :

La carte des vocations est un pavage de l'ensemble des espaces maritimes de la façade (domaine public maritime compris, dont les lagunes). La carte des vocations est une carte simple, comportant des zones numérotées renvoyant à des fiches descriptives. Une vocation est énoncée pour chaque zone.

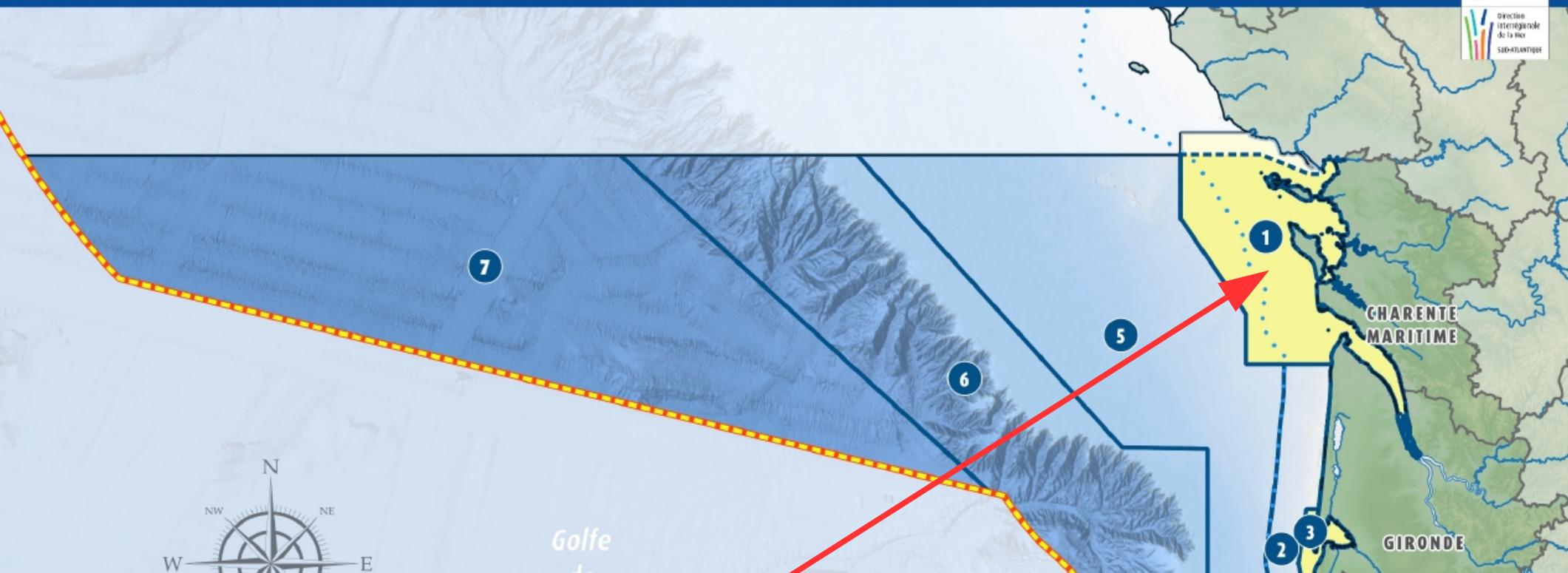
La vocation est une formule qui doit donner les orientations pour l'avenir et dépasser la dimension d'état des lieux. Elle doit évoquer explicitement la ou les activités à encourager dans la zone, ou à préserver et éventuellement les vocations écosystémiques.

- 1 carte générale à l'échelle de la façade délimitant des zones en mer (7 SA) et précisant en une phrase leur vocation
 - => elle ne présente pas toutes les potentialités des zones
 - => PNM zone à part entière
- Des fiches de présentation de chacun des zones, décrivant les enjeux économiques et écologiques, les objectifs spatialisés qui les concernent, et une carte présentant des éléments plus détaillés.
 - => le lien terre-mer pourra apparaître dans les fiches des zones littorales (notamment par le biais des enjeux et objectifs)

Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique

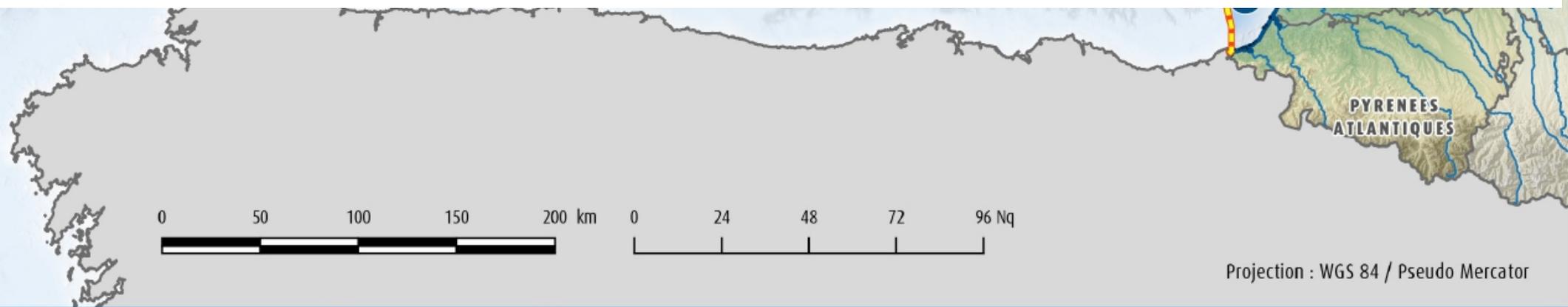


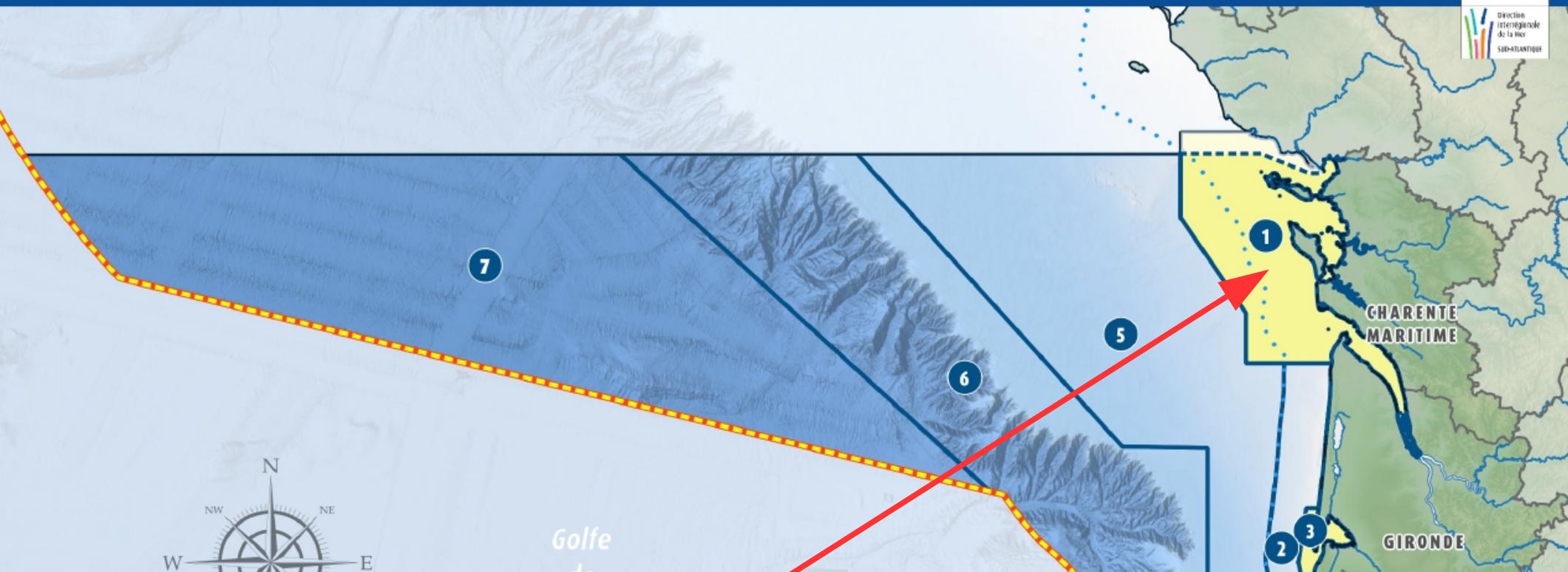
Projection : WGS 84 / Pseudo Mercator



1 Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

Connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin.



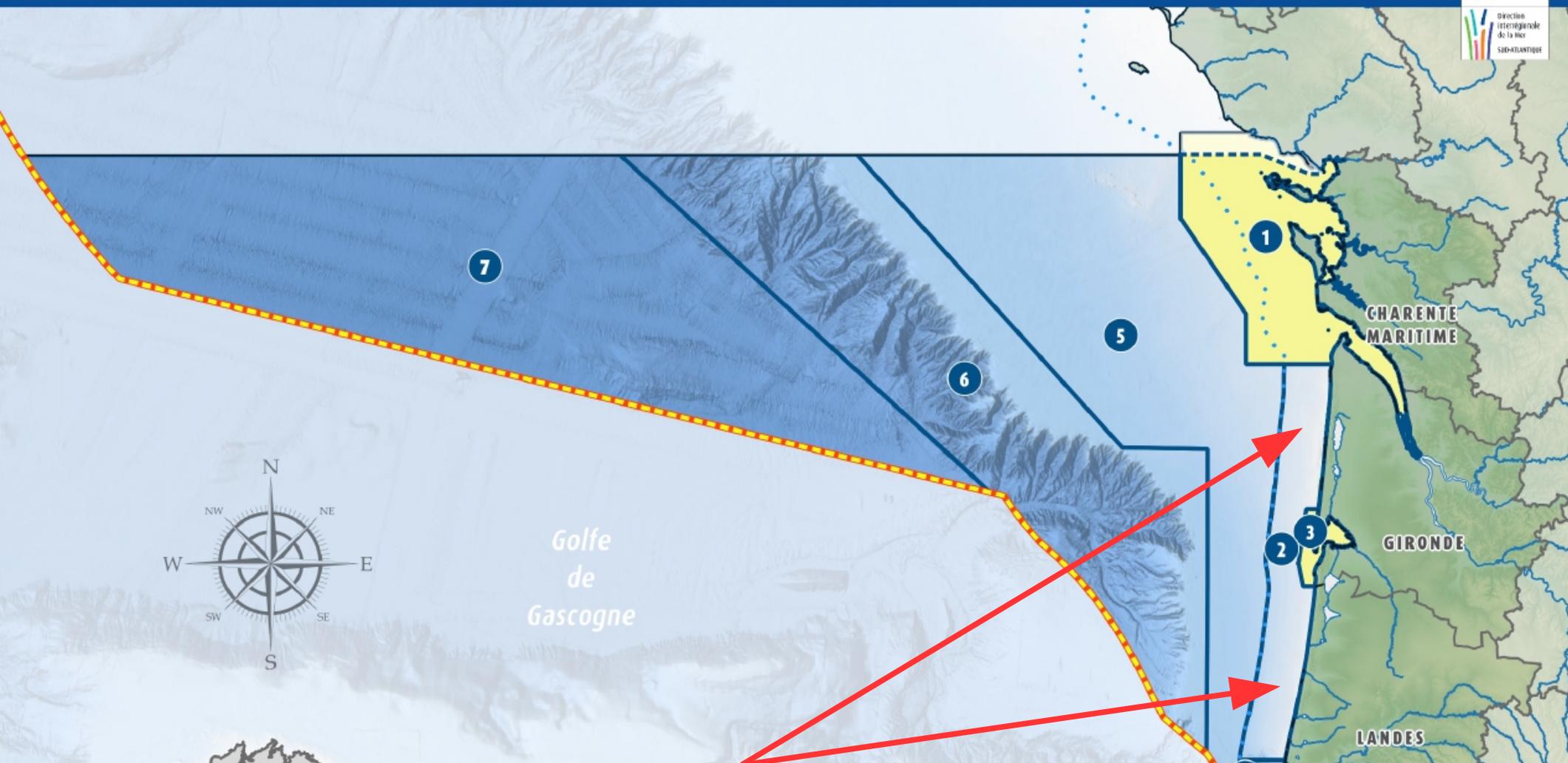


1 Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

Connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin.

Rmq : Pas de vocation spécifique pêche car vocation PNM harmonisée au niveau national



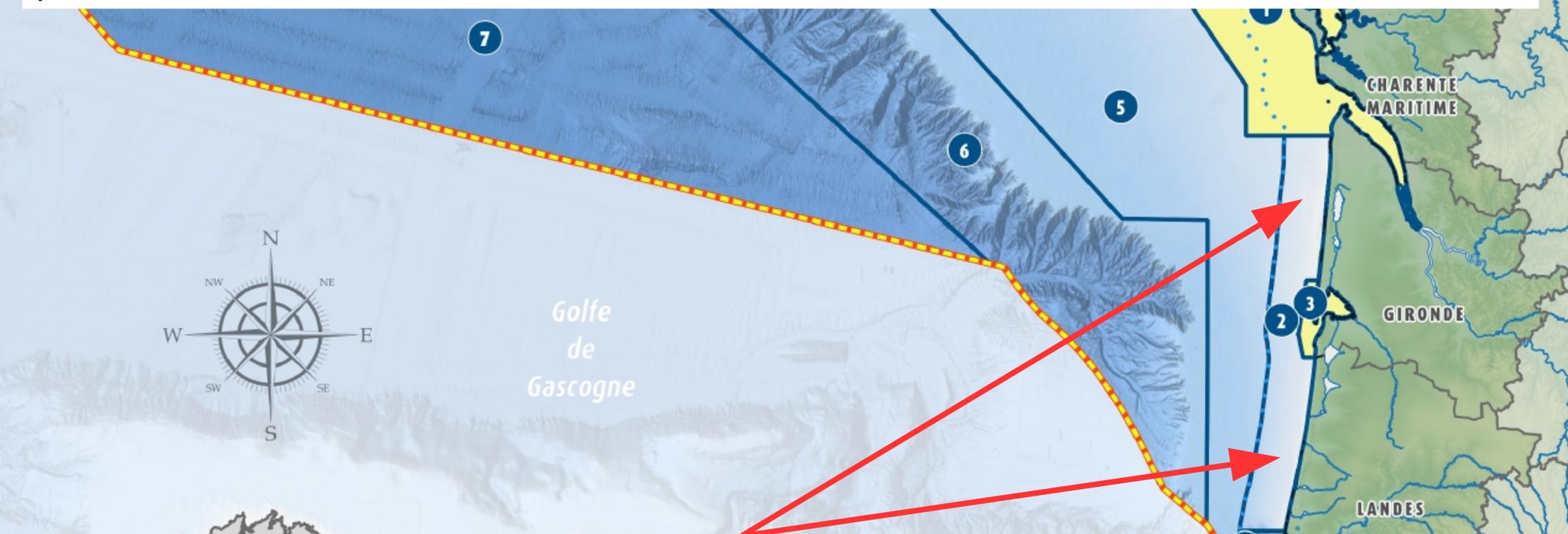


2 Côte sableuse aquitaine

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.

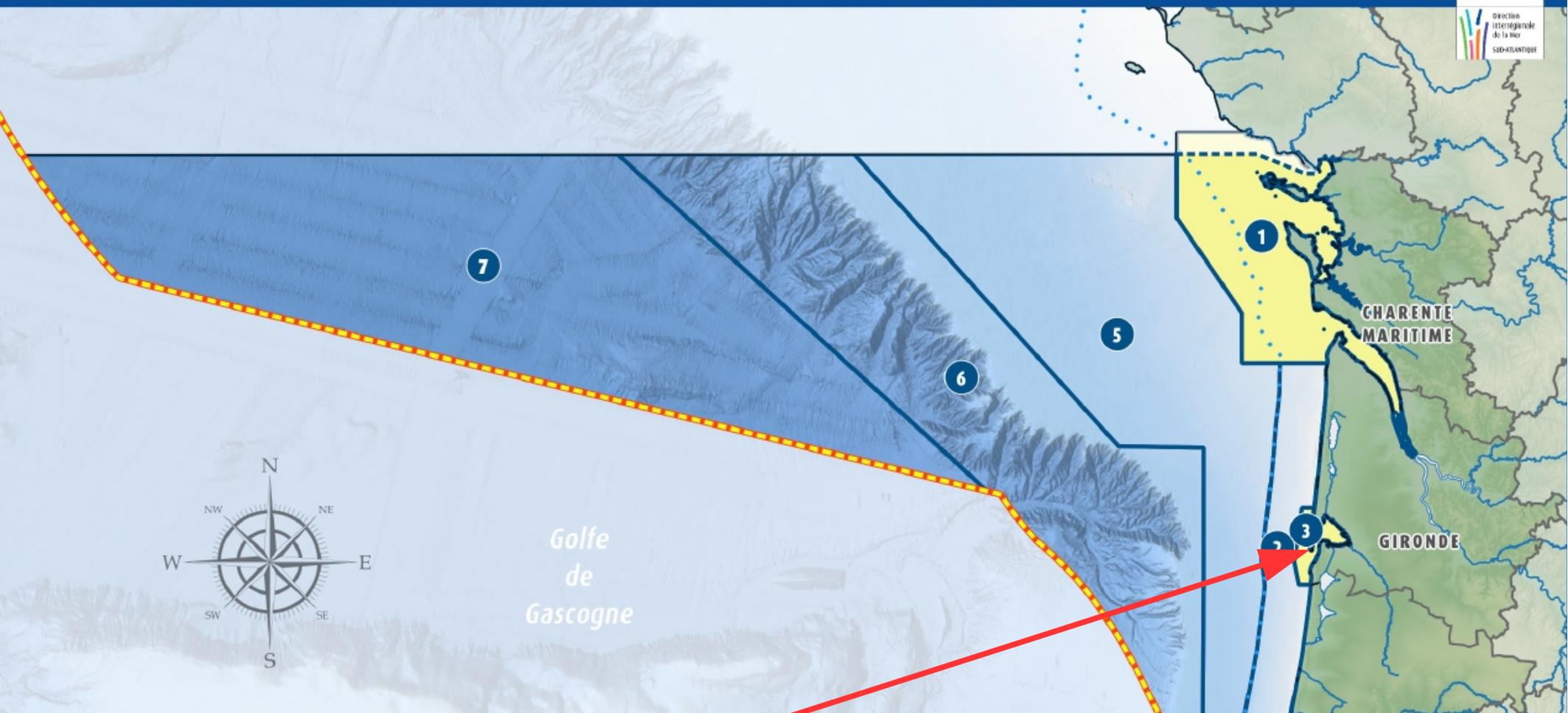
Rmq :

- Pas de vocation spécifique pêche compte tenu de la moindre co-activité sur ce secteur
- « prise en compte du trait de côte » privilégié à une mention « cordon dunaire » beaucoup plus restrictive



2 Côte sableuse aquitaine

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.

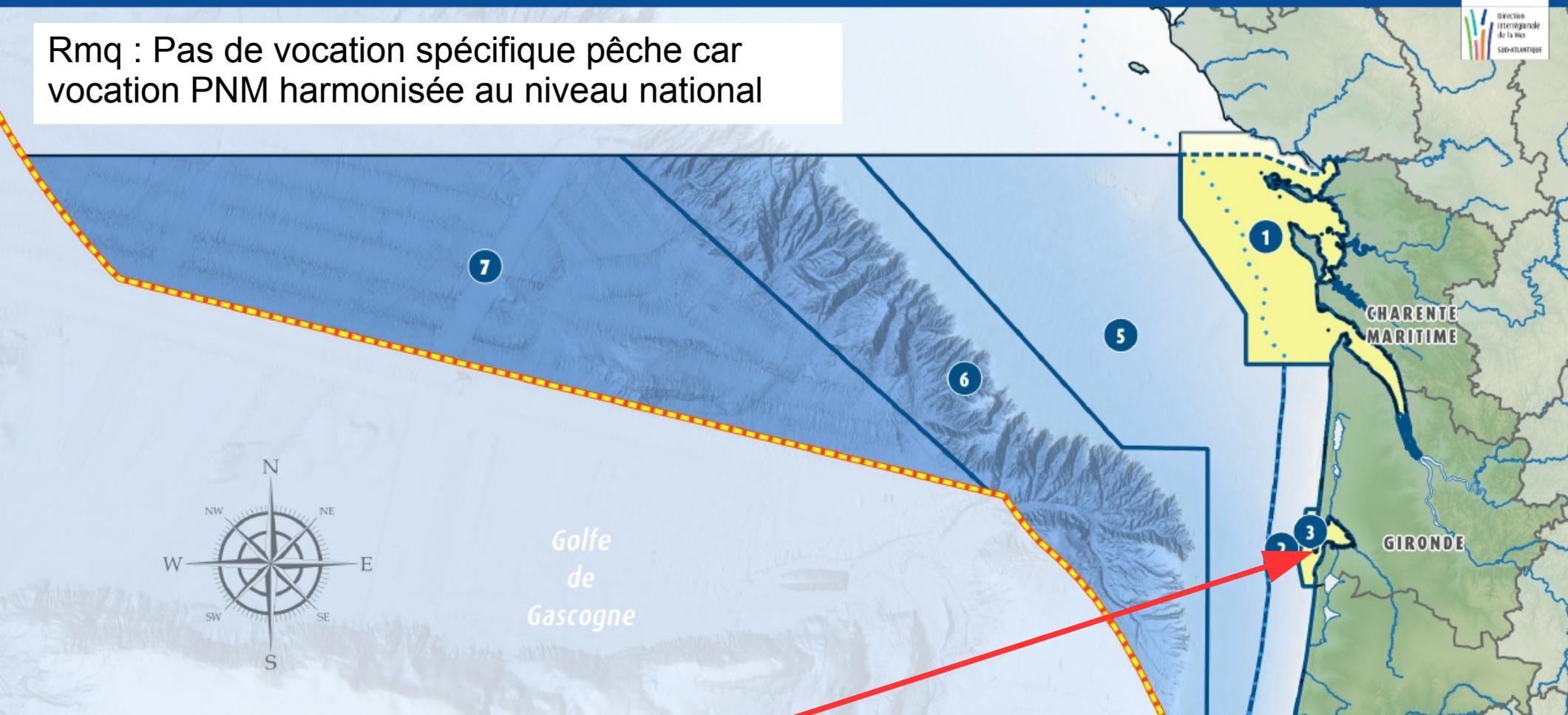


3 Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

Connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin.



Rmq : Pas de vocation spécifique pêche car vocation PNM harmonisée au niveau national



3 Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

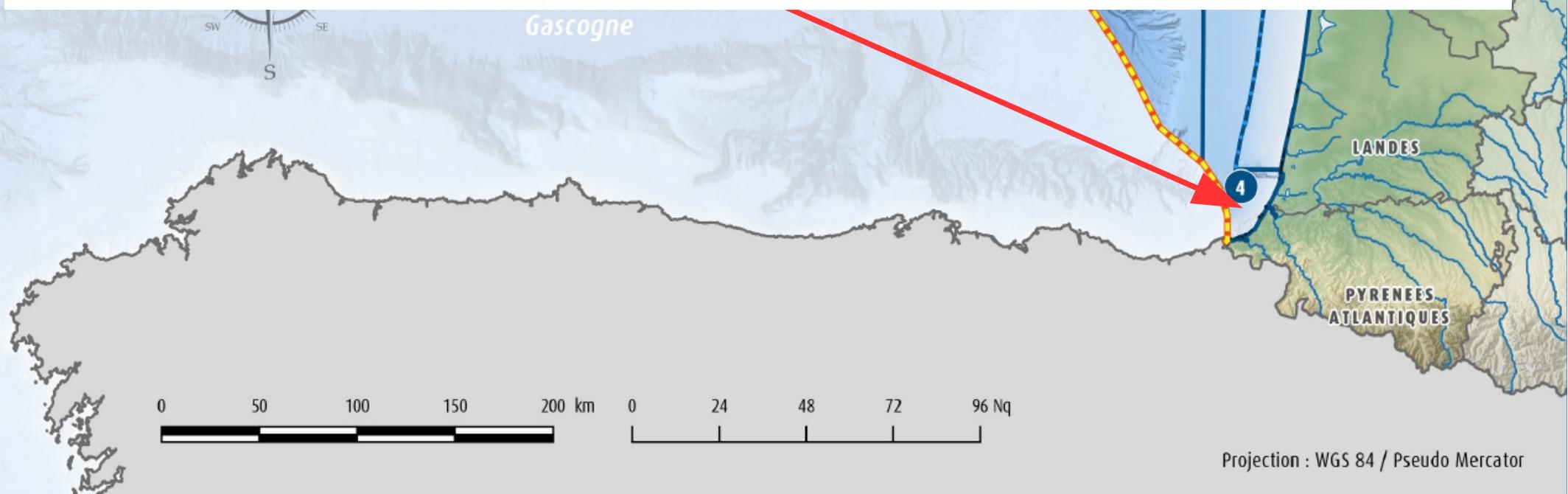
Connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin.

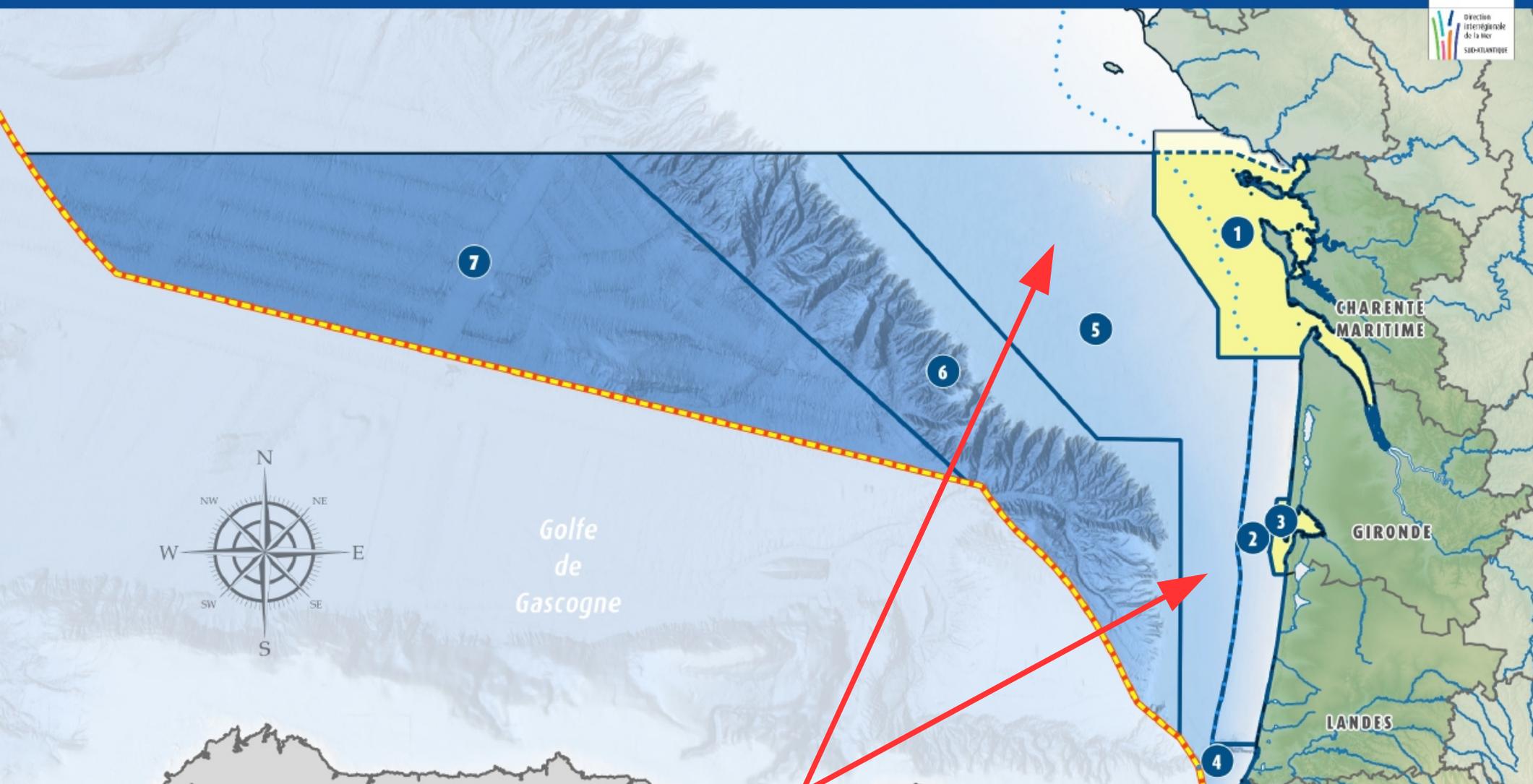




4 Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour, Gouf de Capbreton

Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance).

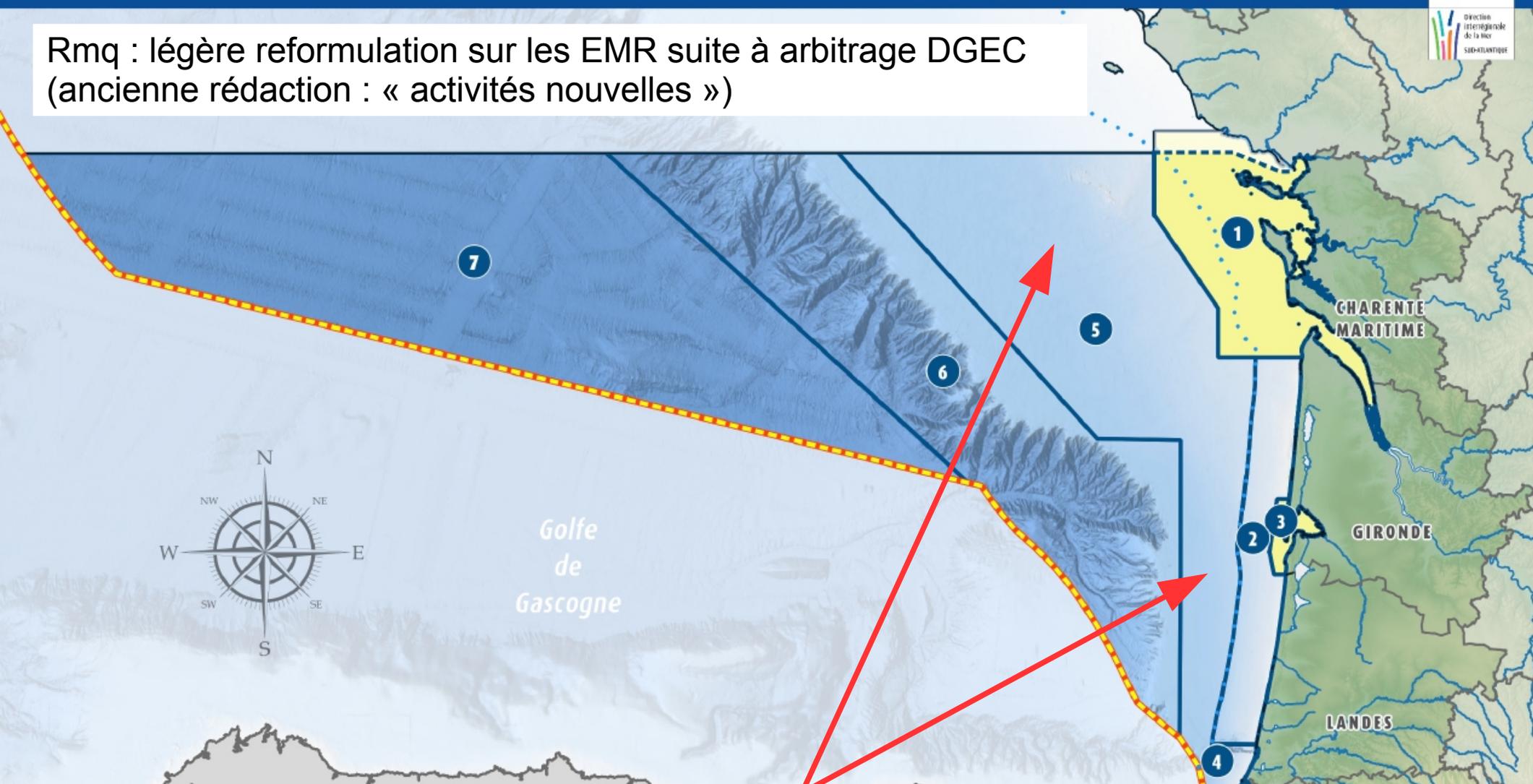




5 Le plateau continental[†]

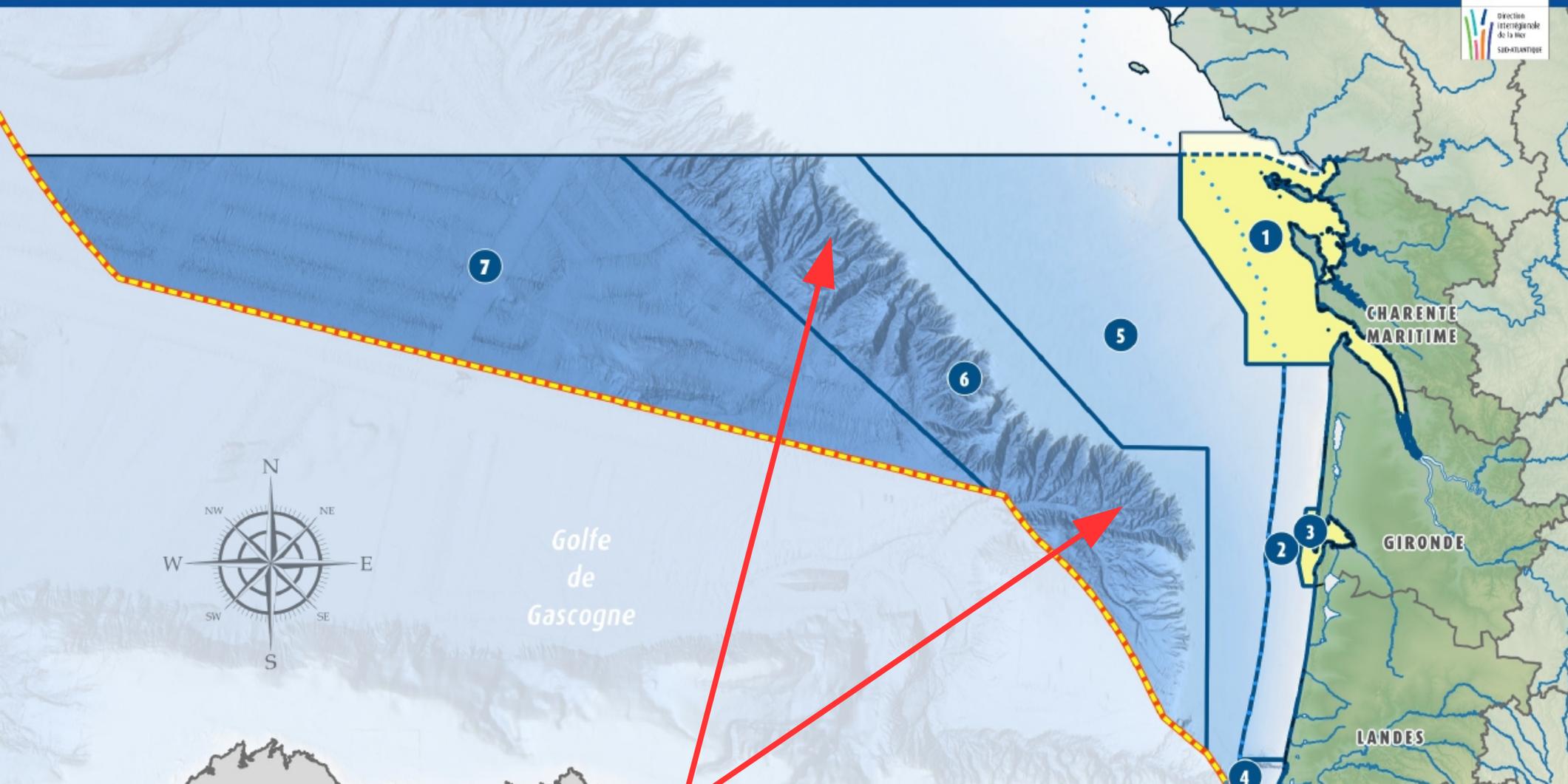
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.

Rmq : légère reformulation sur les EMR suite à arbitrage DGEC (ancienne rédaction : « activités nouvelles »)



5 Le plateau continental[†]

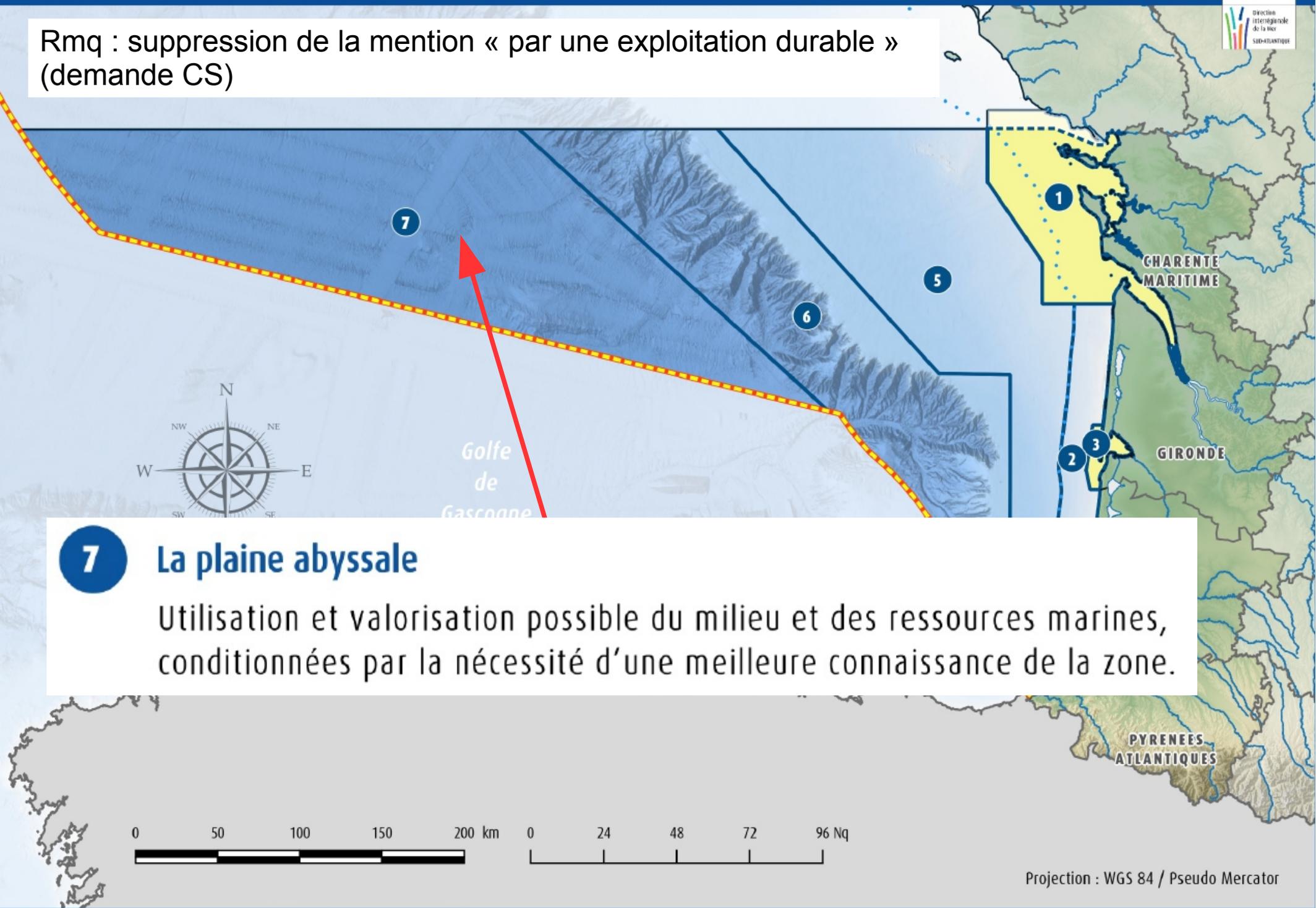
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.



6 Le talus continental

Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeux écologiques.

Rmq : suppression de la mention « par une exploitation durable » (demande CS)



Annexe « fiches secteurs »

Fiches secteurs (extrait projet de note technique):

Pour chaque zone, une fiche descriptive doit être documentée et intégrée dans l'annexe mentionnée au 8° du III. de l'article 2 de l'arrêté « critères et méthodes » du XXX. Cette fiche permettra notamment de produire une cartographie à l'échelle de la zone des éléments socio-économiques et environnementaux les plus importants et de préciser les règles de coexistence entre activités, les conditions de déroulement de certaines activités et les sous-zonages éventuels.

Dans les fiches descriptives, les zonages environnementaux et en particulier les protection réglementaires (Natura 2000, arrêtés de biotope, réserves naturelles....) devront être mentionnés. Ils devront figurer sur la carte détaillée de la zone de la manière la plus pertinente au regard des objectifs environnementaux concernant la zone.

Annexe « fiches secteurs »

Secteur 1

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Vocation

Connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin.



Annexe « fiches secteurs »

Présentation du territoire

1. Enjeux écologiques majeurs et forts présents dans le sous-secteur étudié

2. Interactions entre activités et le milieu marin

3. Perspectives d'évolution des activités

4. Les objectifs stratégiques proposés

5. Documents de planification concernés (à la date d'approbation de la stratégie de façade maritime)



Annexe « fiches secteurs »

Présentation du territoire

- Les activités en présence
- Les spécificités écologiques identifiées

1. Enjeux écologiques majeurs et forts présents dans le sous-secteur étudié

2. Interactions entre activités et le milieu marin

3. Perspectives d'évolution des activités

4. Les objectifs stratégiques proposés

5. Documents de planification concernés (à la date d'approbation de la stratégie de façade maritime)



Annexe « fiches secteurs »

Présentation du territoire

1. Enjeux écologiques majeurs et forts présents dans le sous-secteur étudié

Catégorie d'enjeux écologiques			Qualification			
			MAJEUR	FORT	MOYEN	FAIBLE
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Zone d'interface terre-mer :	pertuis d'Antioche, pertuis de Maumusson, pertuis Breton, panache de la Gironde, fortes abondances et diversité planctoniques associées				

3. Perspectives d'évolution des activités

4. Les objectifs stratégiques proposés

5. Documents de planification concernés (à la date d'approbation de la stratégie de façade maritime)

Annexe « fiches secteurs »

Présentation du territoire

1. Enjeux écologiques majeurs et forts présents dans le sous-secteur étudié

2. Interactions entre activités et le milieu marin

Activités	Pressions
Agriculture	Pressions physiques : déchets Pressions chimiques : apports de nutriments, substances dangereuses, apport de matière organique

4. Les objectifs stratégiques proposés

5. Documents de planification concernés (à la date d'approbation de la stratégie de façade maritime)



Annexe « fiches secteurs »

Présentation du territoire

1. Enjeux écologiques majeurs et forts présents dans le sous-secteur étudié

2. Interactions entre activités et le milieu marin

3. Perspectives d'évolution des activités

Pêche professionnelle

Profession soumise à la gestion de l'accès à la ressource (notamment sur les espèces amphihalines)

4. Les objectifs stratégiques proposés

5. Documents de planification concernés (à la date d'approbation de la stratégie de façade maritime)



Annexe « fiches secteurs »

Présentation du territoire

1. Enjeux écologiques majeurs et forts présents dans le sous-secteur étudié

2. Interactions entre activités et le milieu marin

3. Perspectives d'évolution des activités

4. Les objectifs stratégiques proposés

Objectifs stratégiques socio-économiques

Objectifs stratégiques environnementaux

5. Documents de planification concernés (à la date d'approbation de la stratégie de façade maritime)

Annexe « fiches secteurs » : retour CS du CMF

Remarques intégrées :

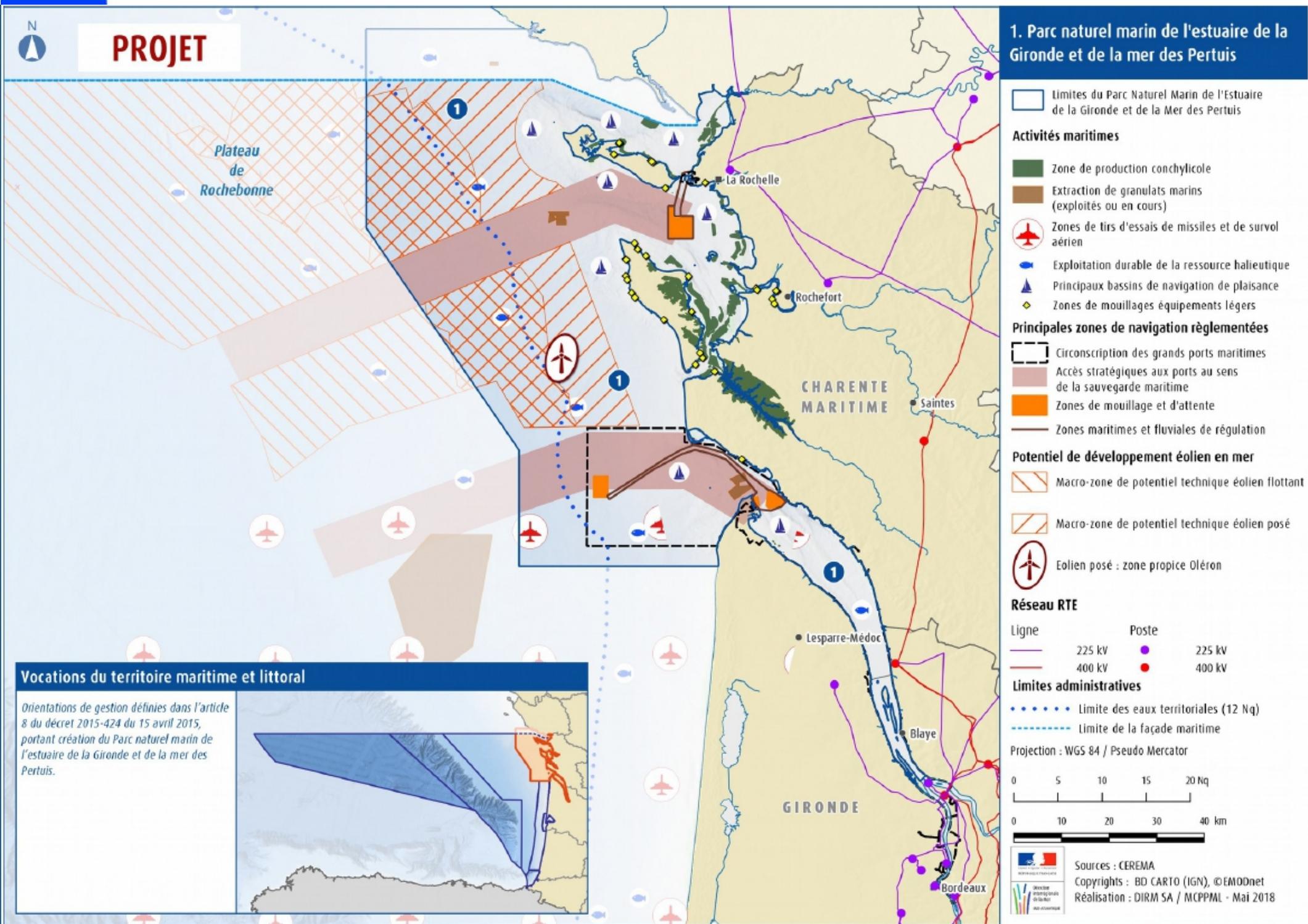
- Intégration de la pêche dans les activités maritimes et pictogramme pêche dans les territoires 2 et 3 (cartes)
- Maintien du cadastre ostréicole dans les cartes

Remarque ne pouvant être intégrée :

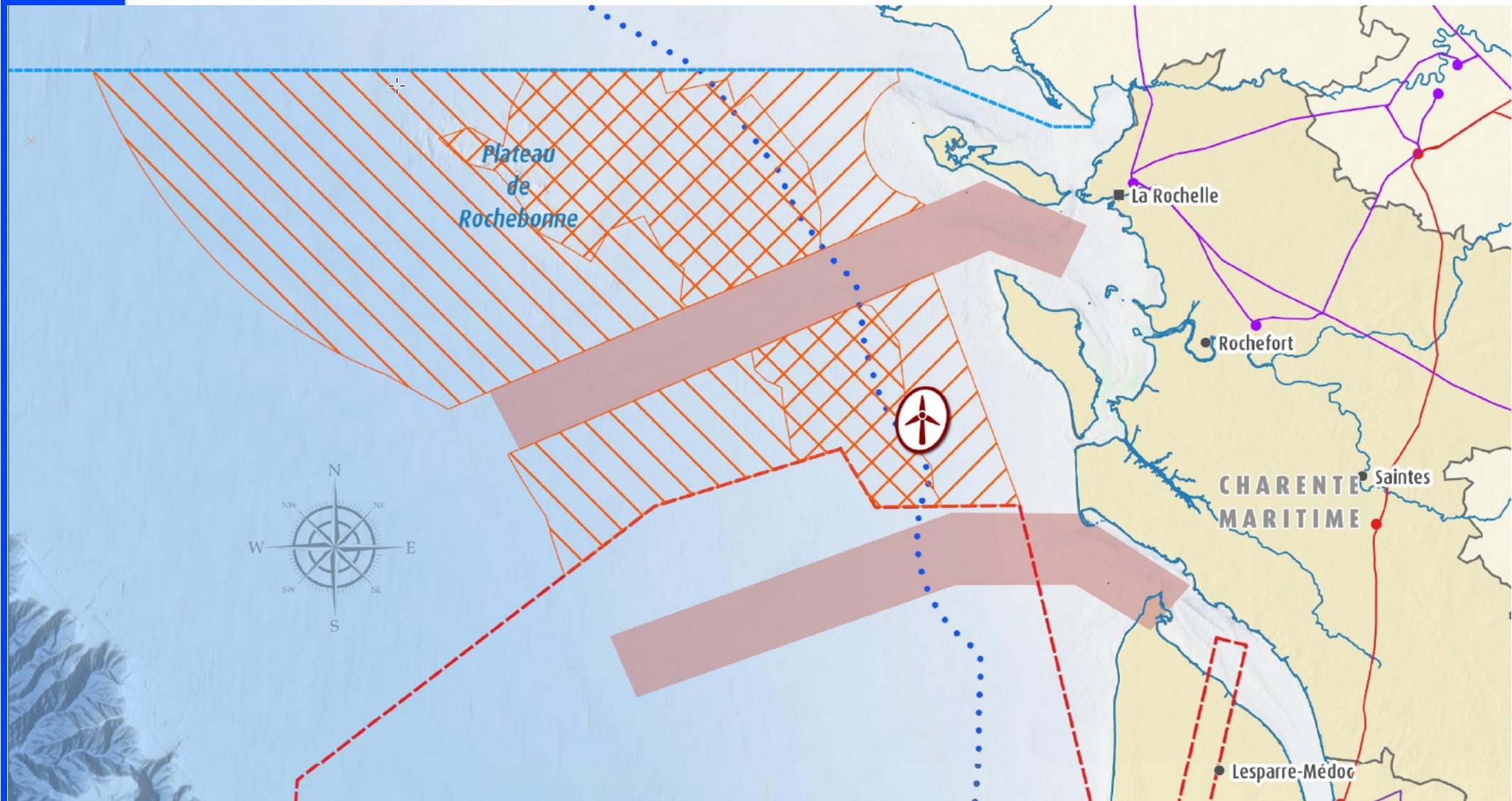
- Routes maritimes non présentes dans les cartes « secteurs » (priorité à la représentation des zonages réglementaires de navigation) mais présentes dans la cartes de synthèse des enjeux



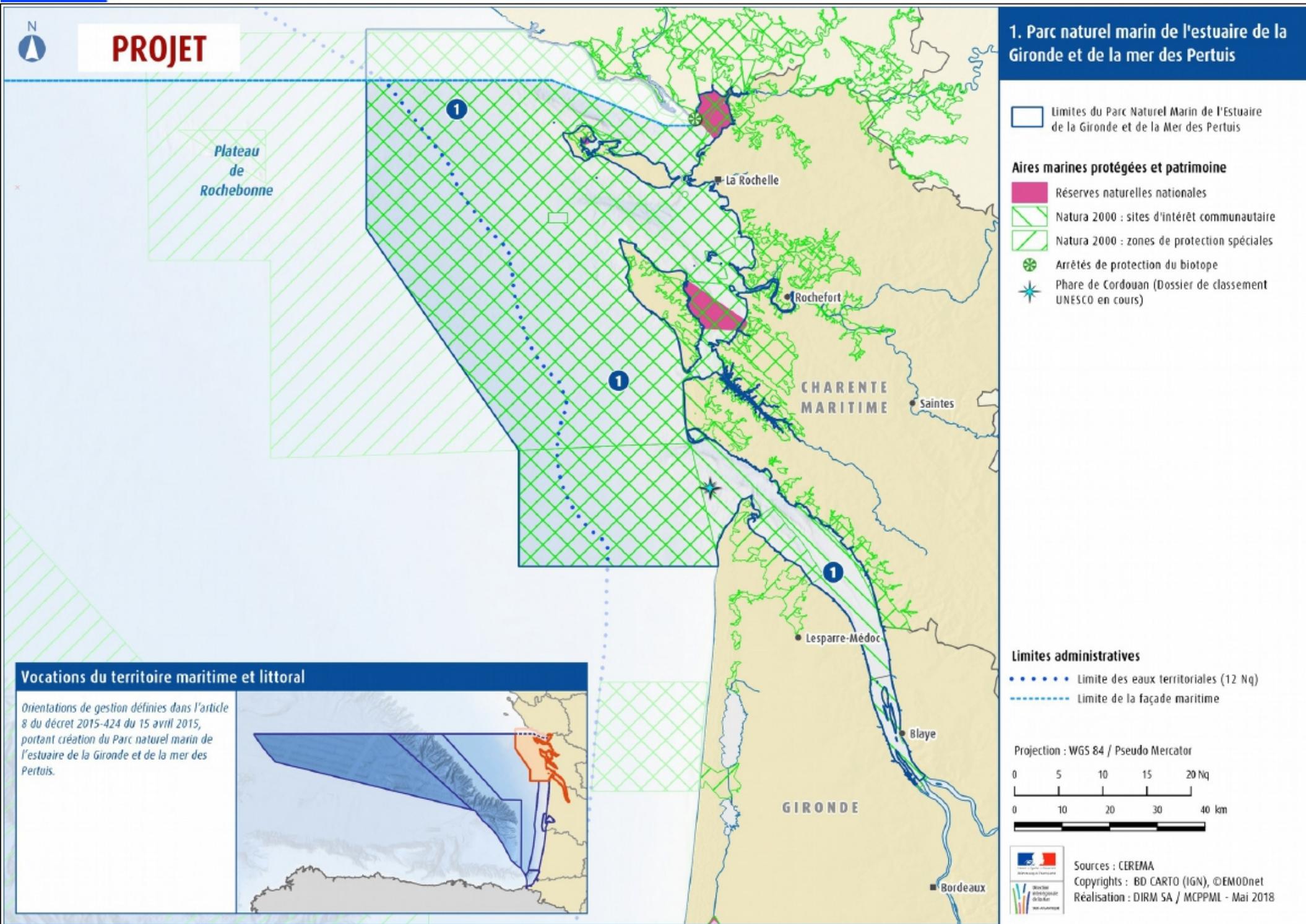
Annexe « fiches secteurs »



Affichage de l'éolien en mer : option retenue carte secteur



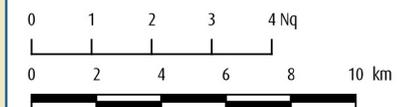
Annexe « fiches secteurs »



Annexe « fiches secteurs »

3. Parc Naturel marin du Bassin d'Arcachon

- Limites du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- Activités maritimes**
 - Zones de production conchylicole
 - Zones de tirs d'essais de missiles et de survol aérien
 - Zones de mouillages équipements légers
 - Exploitation durable de la ressource halieutique
 - Zones de navigation de plaisance
- Aires marines protégées**
 - Réserves naturelles nationales
 - Natura 2000 : Zones de protection spéciales
 - Natura 2000 : Sites d'intérêt communautaires
- Limites administratives maritimes**
 - Limite des eaux territoriales (12 Nq)



Projection : WGS 84 / Pseudo Mercator



Copyrights : © BD CARTO (IGN), © EMODnet
Réalisation : DIRM SA / MCPPLM
Mai 2018

PROJET

Golfe de Gascogne

GIRONDE

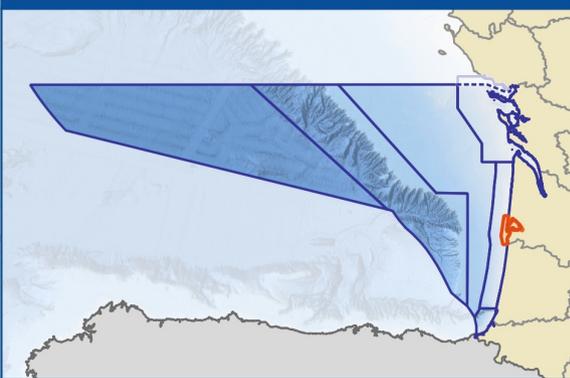
LANDES

3

3

3

Vocations du territoire maritime et littoral



Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2014-588 du 5 juin 2014, portant création du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon.

Ordre du jour

1. Document Stratégique de Façade

- Contexte d'élaboration et cadre juridique
- Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux
- Vocations assignées aux espaces maritimes

2. Points divers: Projet d'interconnexion France-Espagne



RTE – interconnexion France-Espagne

La solution préférentielle retenue



Puissance optimale

- **2 liaisons** à courant continu de 1000 MW chacune soit 4 câbles électriques

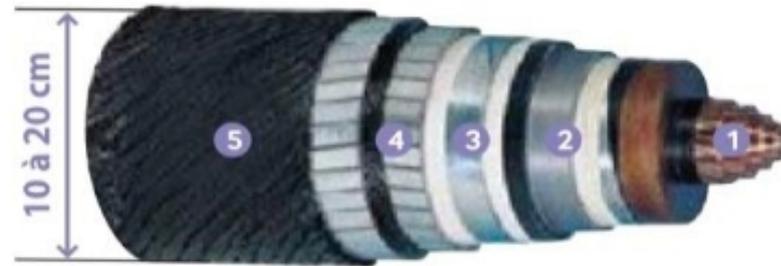
Longueur

- Liaison **de 370 km** environ entre le poste électrique de Cubnezais au nord de Bordeaux et le poste électrique de Gatica à l'est de Bilbao dont **280 km en sous-marin**

RTE – interconnexion France-Espagne

La liaison sous-marine

1 LIAISON COMPOSEE DE 2 PAIRES DE CÂBLES



1. Conducteur (en cuivre ou en aluminium)
2. Enveloppe isolante
3. Ecran métallique
4. Armure
5. Gaine de protection extérieure

- Diamètre extérieur ~ 15 cm,
- Plusieurs couches isolantes et protectrices,
- Chaque câble est déroulé au fond de la mer par un navire câblé puis protégé.

RTE – interconnexion France-Espagne

Chantier de liaison sous-marine

Le câble (tronçon jusqu'à 100 km de long) est transporté depuis l'usine du câblage jusqu'à la zone du chantier par le navire câblage, qui ensuite le déroule sur les fonds marins.



RTE – interconnexion France-Espagne

Chantier de liaison sous-marine

LA PROTECTION DES CÂBLES

Le mode de protection dépendra des types de sols rencontrés et des activités dans la zone.

✓ **Ensuillage :**

Water jetting



Charrue



Trancheuse



✓ **Protection externe :** exemples

Enrochement



Matelas béton



Coquilles métalliques



RTE – interconnexion France-Espagne

L'atterrage

INSTALLATION DE CHAMBRES DE JONCTION SUR LE LITTORAL

- **Objectif:** assurer la jonction entre les câbles sous-marins et souterrains
- **Méthode :**
 - Creusement,
 - Installation de coffres maçonnés,
 - Dimensions de l'ordre de 20 m de longueur, 6 m de largeur, 3 m de profondeur.



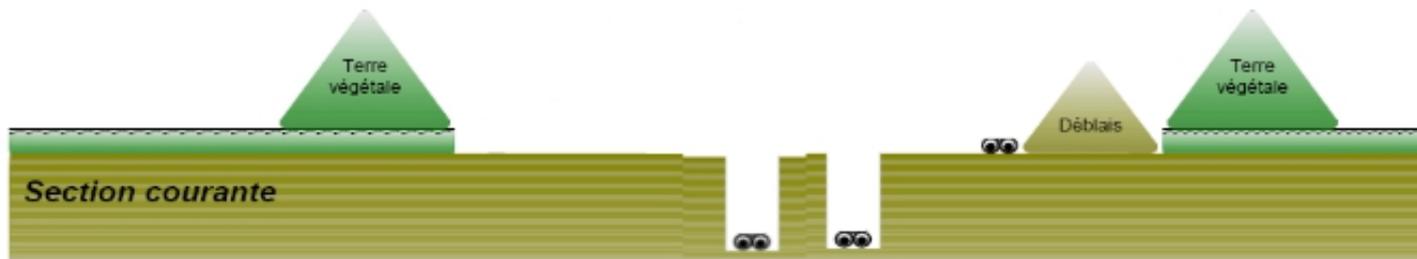
Travaux d'atterrage

Chambres de jonction entièrement souterraines, non visitables

RTE – interconnexion France-Espagne

La liaison souterraine

L'emprise du chantier en terrain dégagé



RTE – interconnexion France-Espagne

La station de conversion

- En bâtiment sur un terrain d'environ 5 ha.



RTE – interconnexion France-Espagne

Concertation amont (CNDP) :

- Du 4 octobre 2017 au 5 avril 2018

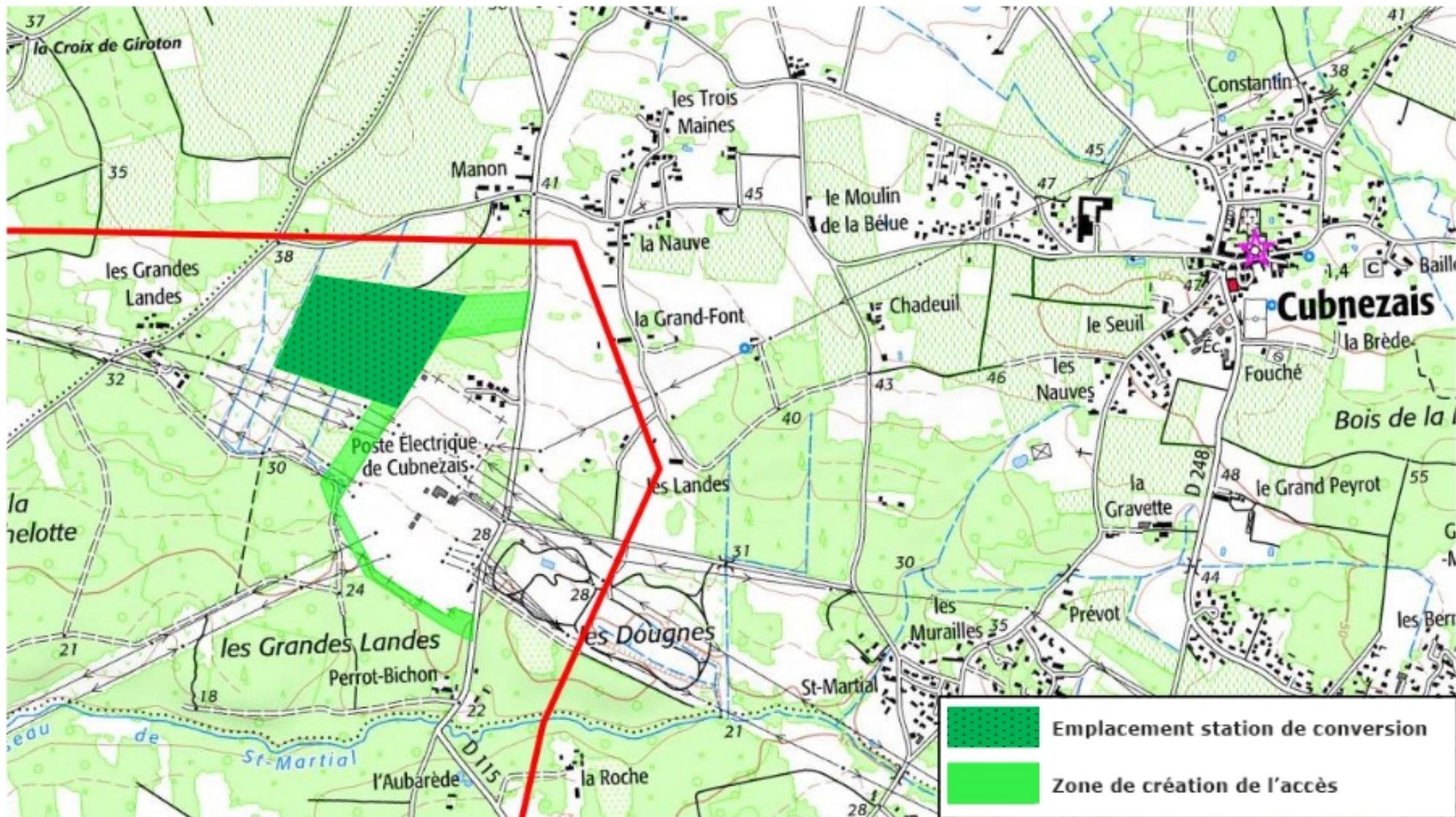
Validation du fuseau de moindre impact (FMI):

- Décision de validation du FMI du 30 mai 2018 (DGEC)



RTE – interconnexion France-Espagne

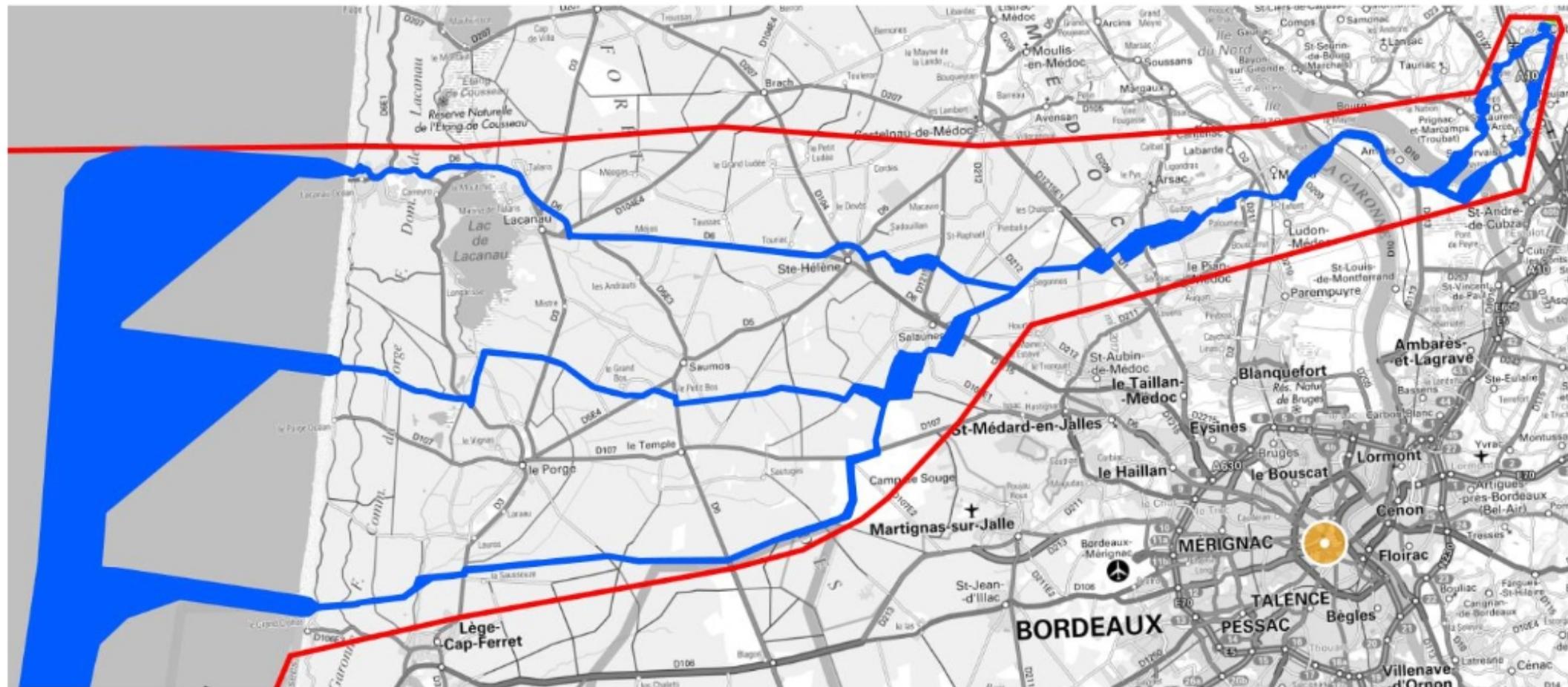
Emplacement de la station de conversion



RTE – interconnexion France-Espagne

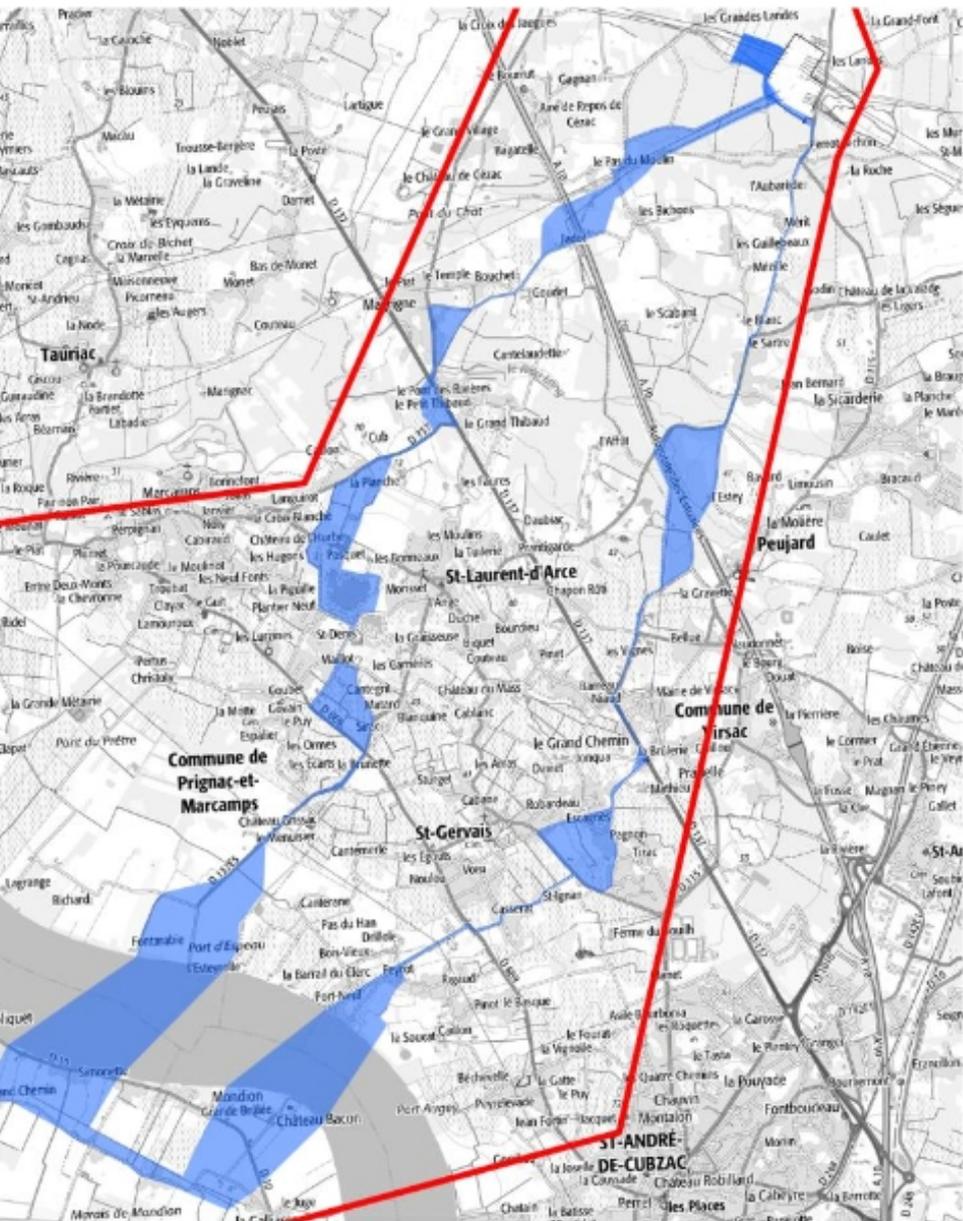
Fuseaux terrestres

Rte



RTE – interconnexion France-Espagne

Rive Droite Dordogne / Ambès



Fuseau Ouest

Fuseau Est

Milieu Physique

Moins de ruisseaux et zones humides qu'en fuseau Est

Traversée de ruisseaux et de zones humides

Milieu Naturel

Zones Natura 2000 et ZNIEFF

Milieu Humain

Zones d'habitat, routes fréquentées

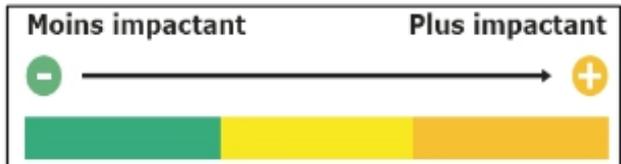
Paysage, Patrimoine, loisirs

Contrainte technique

Encombrement du domaine public

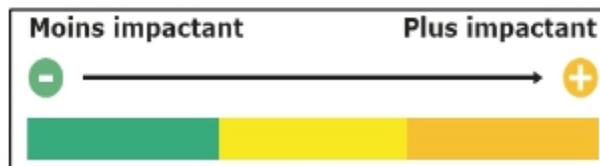
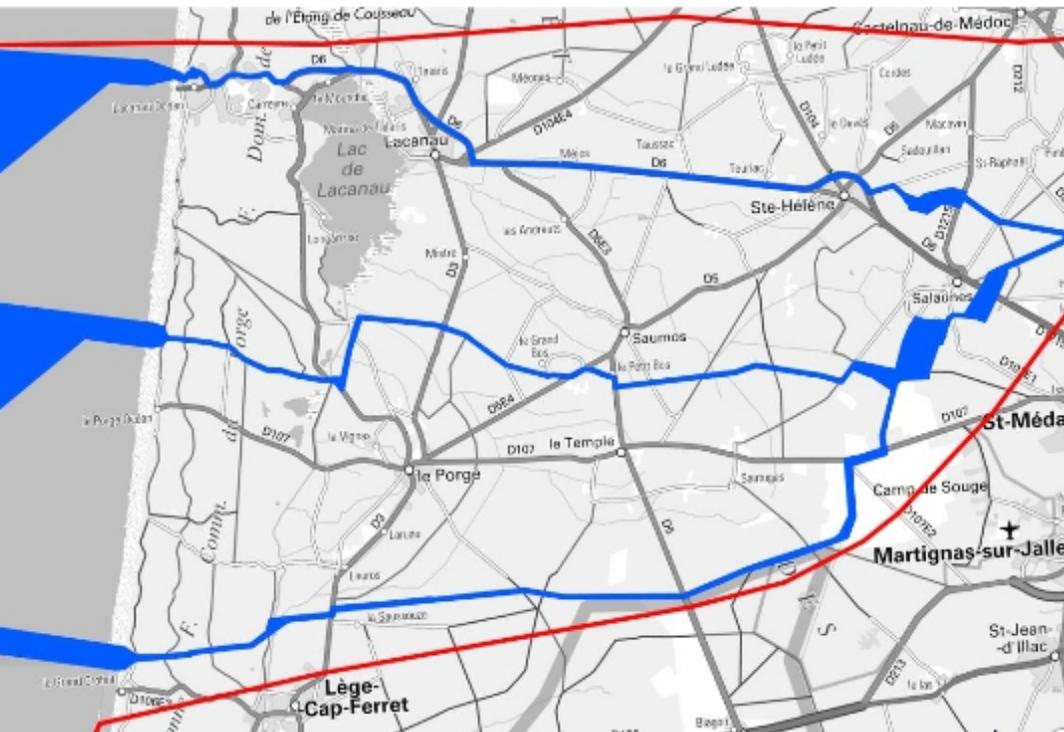
Principes issus des ateliers

Zones d'habitat dense et de routes fréquentées



RTE – interconnexion France-Espagne

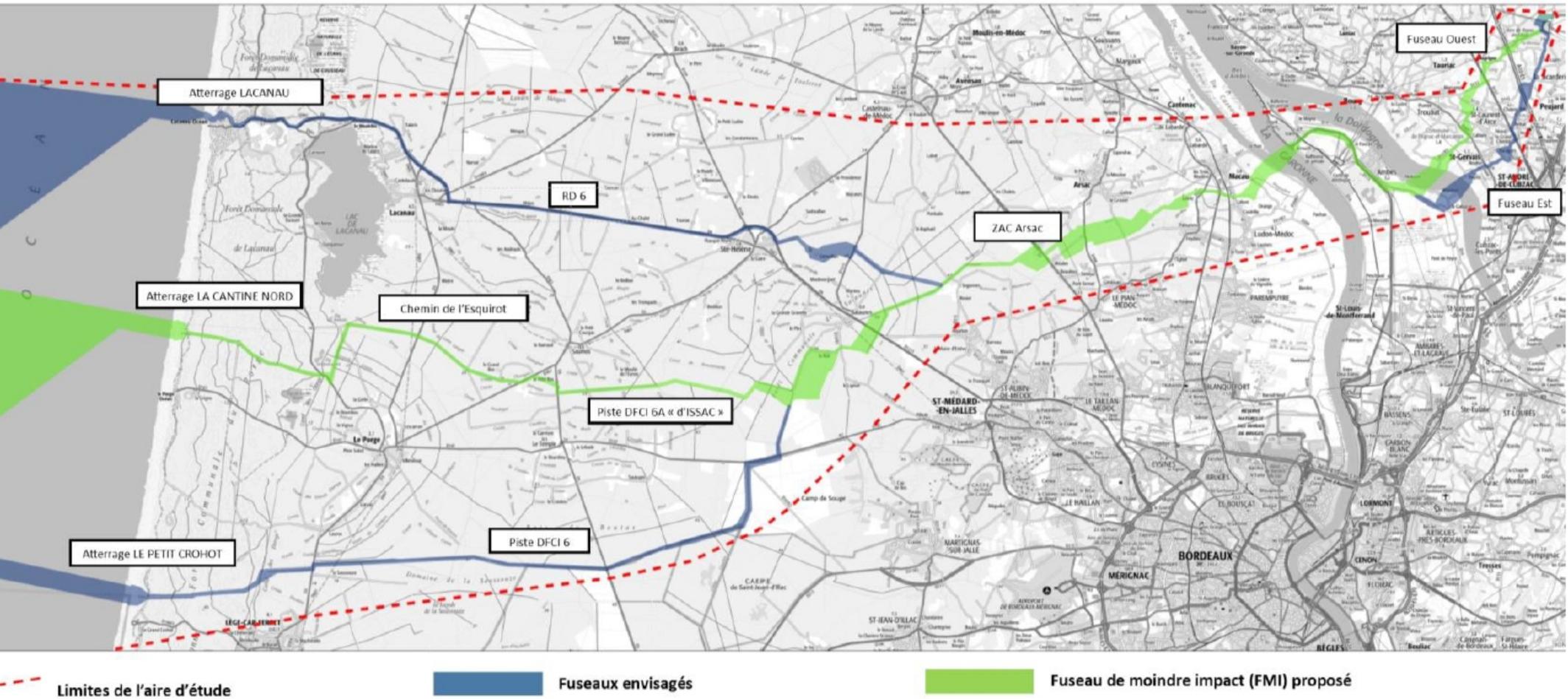
Plateau landais / atterrages



	Atterrage à Lacanau	Atterrage à la Cantine Nord	Atterrage au Petit Crohot
Milieu Physique	Traversée de cours d'eau, risque d'érosion côtière		Relief de l'arrière dune
Milieu Naturel	Traversée d'un site Natura 2000 terrestre, proximité du site Natura 2000 en mer	Proximité du site Natura 2000 terrestre, secteur dunaire	Secteur dunaire, Accès de l'arrière dune Natura 2000, Proximité du PNMBA
Milieu Humain	Circulation sur la RD 6, Secteur d'habitat groupé en zone urbaine		Pratique de la pêche professionnelle en mer plus importante
Paysage, Patrimoine, loisirs	Station balnéaire (tourisme)		Proximité et accès de la plage Grand Crohot
Contrainte technique			Accès au chantier et contrainte du relief dans l'arrière dune
Principes issus des ateliers	Zone d'habitat dense, routes fréquentées		

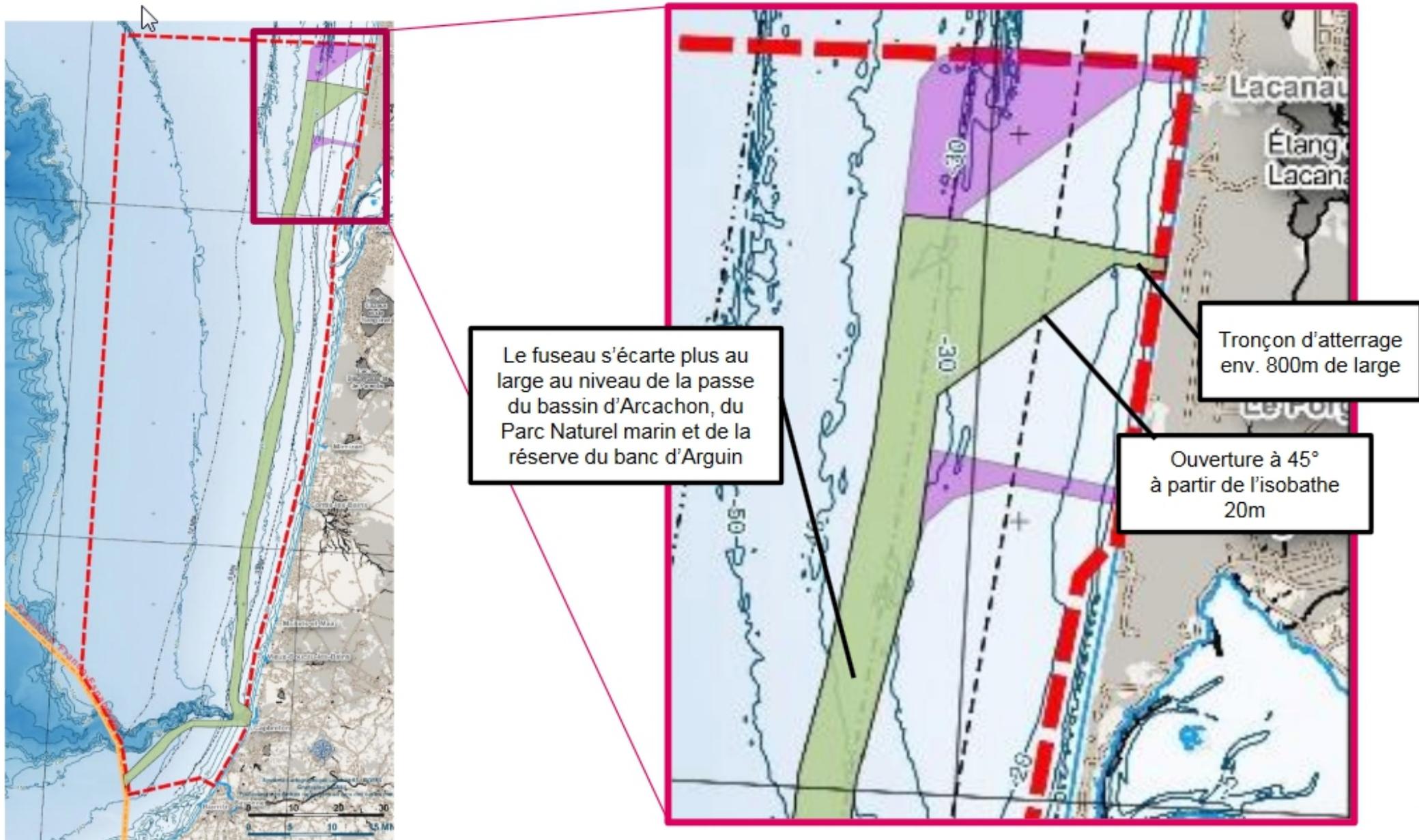
RTE – interconnexion France-Espagne

Fuseau de moindre impact proposé (secteur terrestre et atterrissage)



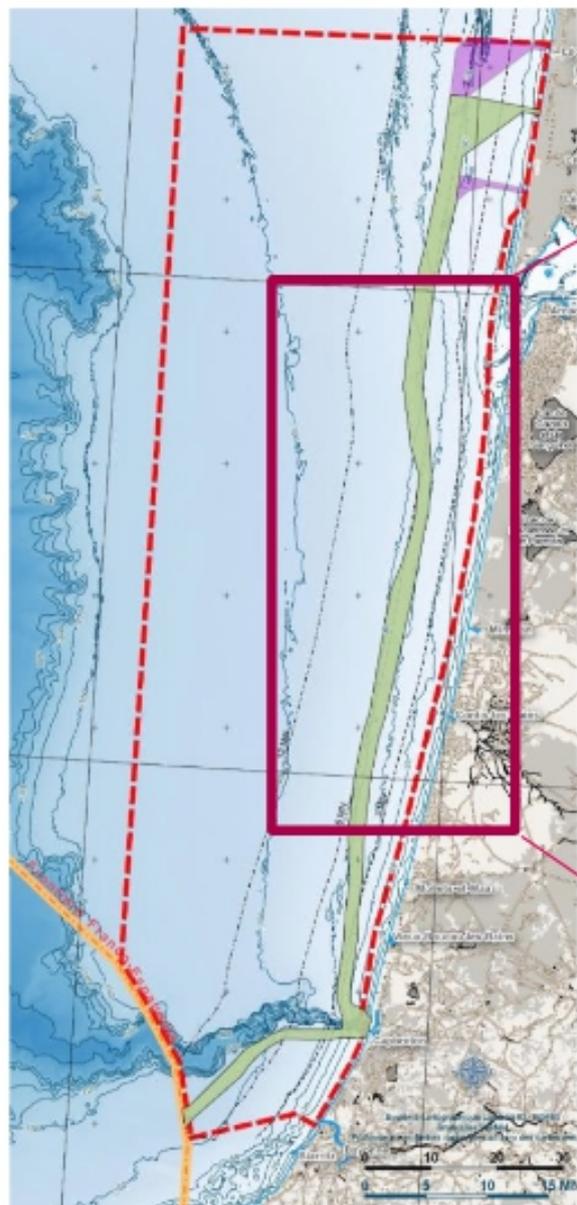
RTE – interconnexion France-Espagne

Secteur maritime



RTE – interconnexion France-Espagne

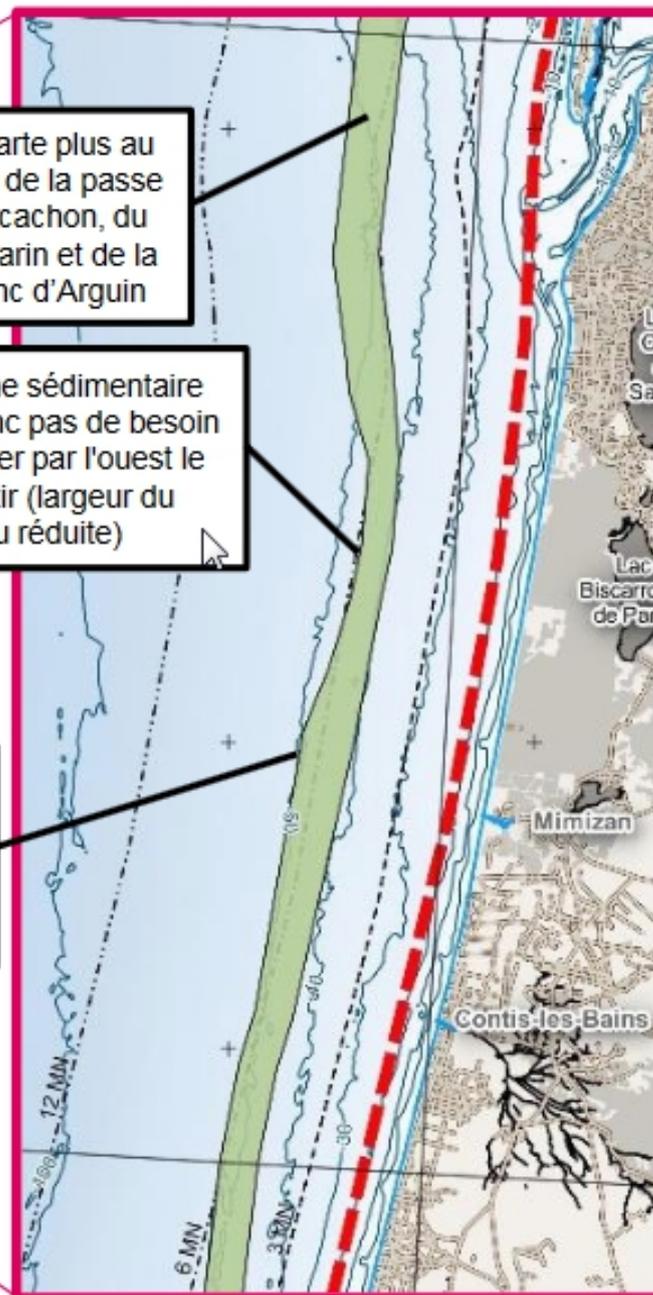
Secteur maritime



Le fuseau s'écarte plus au large au niveau de la passe du bassin d'Arcachon, du Parc Naturel marin et de la réserve du banc d'Arguin

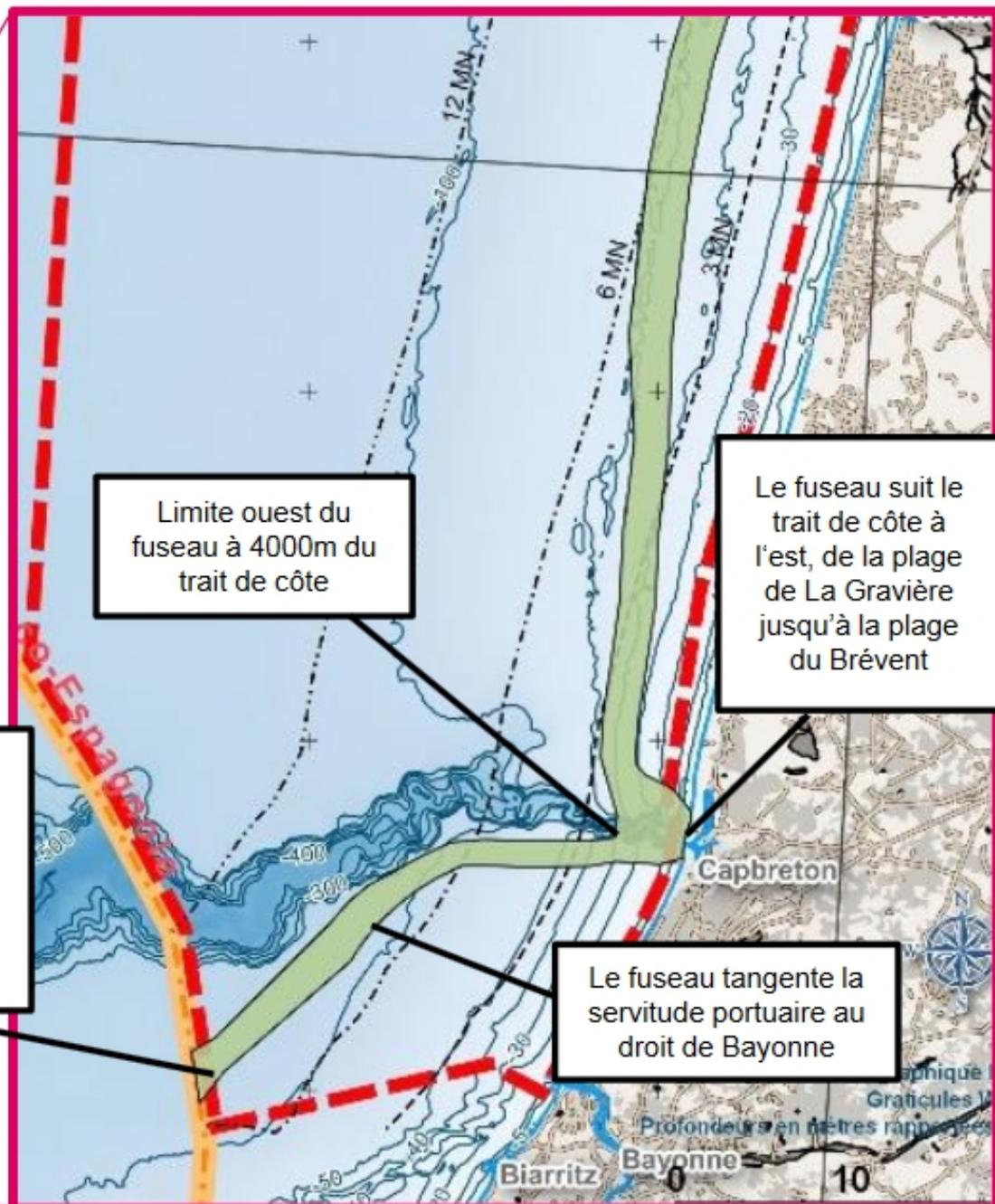
Pas de forme sédimentaire observée donc pas de besoin de contourner par l'ouest le coffre de tir (largeur du fuseau réduite)

Elargissement du fuseau progressif pour passer l'isobathe des 50m (formes sédimentaires sévères).



RTE – interconnexion France-Espagne

Secteur maritime



RTE – interconnexion France-Espagne

